



LA LIBERTE DE LA PRESSE EN PÉRIODE ELECTORALE
ASSASSINATS, AGRESSIONS, MENACES
EXPULSIONS, DESTRUCTIONS,
PROPAGANDES, PROCES BIDONS ET
DERAPAGES DES MEDIAS

ÉDITEUR
JOURNALISTE EN DANGER (JED)

Direction de la publication
Donat M'Baya Tshimanga

Rédaction
Donat M'Baya Tshimanga
Tshivis Tshivuadi
Bertin Tumba
Esther Banakayi Mpiana

Journaliste en Danger (JED) remercie particulièrement ses correspondants à travers la RDC qui ont contribué efficacement à la réalisation de ce rapport.

A ce jour, les correspondants de JED sont au nombre de 105 personnes qui surveillent au quotidien la situation de la liberté de la presse dans leurs localités, villes, provinces ou pays.

Diffusion:

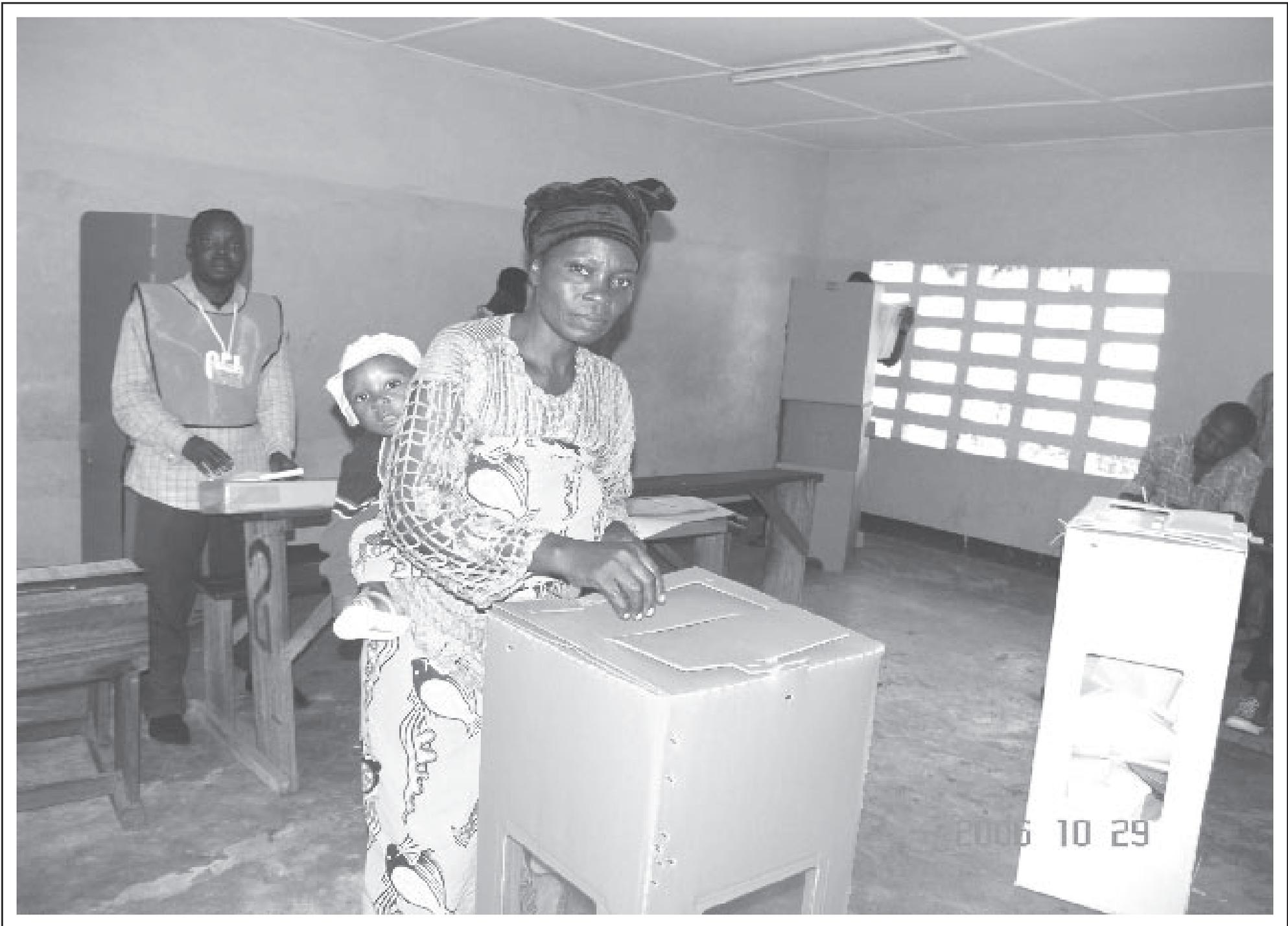
Ce rapport est diffusé en langue française. Journaliste en danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu et qu'une copie de la publication portant l'extrait soit envoyée à son siège.

Maquette de couverture:
Donat M'Baya Tshimanga
Jim Mutombo Mukuna

Photographies de couverture:
JED
Photo Shako

Conception & Réalisation:
Donat M'Baya Tshimanga
Jim Mutombo Mukuna

**LES OPINIONS EXPRIMEES DANS LE PRESENT
RAPPORT SONT DE LA SEULE ET EXCLUSIVE
RESPONSABILITE DE JED.**



RECOMMANDATIONS

■ Au gouvernement de la République et au Parlement issus des présentes élections

- ⇒ Transformer la radio et télévision d'Etat en de véritables médias publics au service du public et non plus du gouvernement ou d'un quelconque parti politique. Cette transformation ne doit pas se limiter aux simples slogans genre « *la Radiotélévision du peuple* ». Pour cela, des réformes juridiques et réglementaires régissant l'actuel RTNC doivent prévoir un mode de désignation du Comité de gestion qui garantisse sa neutralité par rapport aux forces politiques et au gouvernement et son mode de financement doit être à l'abri des chantages et caprices du gouvernement. Le Comité de gestion devra rendre compte de sa gestion éditoriale et financière devant le public au travers de ses représentants au Parlement ;
- ⇒ Reformuler le cadre juridique de l'exercice de la liberté de la presse par la révision de la loi actuelle N° 96/002 du 22 juin 1996 en ce qui concerne le remplacement des peines d'emprisonnement ferme par des peines civiles (dépénalisation des délits de presse) pour des délits de presse autres que les incitations à la haine ethnique ou raciale et à la violence, l'apologie du crime et de la guerre ;
- ⇒ Voter une loi particulière sur l'accès à l'information qui oblige particulièrement les mandataires publics à tous les niveaux de gestion de rendre compte au public par une divulgation maximum des informations (loi sur l'information publique ou la transparence). Cette loi doit prévoir des mécanismes de sanction pour les récalcitrants ;
- ⇒ Mettre en pratique les aides directes (prévues au budget de l'Etat) et indirectes à la presse prévue par la loi sur la presse au travers des tarifs préférentiels pour la douane des consommables et équipements des médias, le téléphone, l'électricité, les voyages et logements lors des missions officielles des journalistes à travers le pays ;

- ⇒ Mettre fin au dualisme entre l'instance de régulation des médias et le ministère de la presse et information surtout en ce qui concerne les médias publics ;
- ⇒ Afin de mettre fin à la violence qui a visé les médias et professionnels des médias, conduire des enquêtes sérieuses sur les attaques des installations des médias à Butembo, Kisanga (périphérie de Lubumbashi), l'incendie de CCTV et CCKTV, le double assassinat de Franck Ngyke et son épouse, le meurtre du journaliste Bapuwa Mwamba. Rendre public les résultats de ces enquêtes et déferer devant la justice les coupables et commanditaires là où il y en a.
- ⇒ Traduire dans les faits l'indépendance de la Justice par des réformes courageuses liées aux conditions sociales des magistrats et autres personnel de justice, redynamiser le Conseil supérieur de la magistrature qui doit être à l'abri des influences politiques et gérer de façon autonome les carrières du personnel de la justice.

■ Aux médias et professionnels de la presse congolaise

- ⇒ Encourager l'émergence des grands groupes de presse en favorisant les regroupements de petits médias non viables et en appliquant strictement la loi sur les conditions de création des entreprises à caractère technique et commercial ;
- ⇒ Poursuivre lors de prochaines élections les synergies médias/médias et médias/société civile ;
- ⇒ Pousser à plus de professionnalisme par la formation/mise à niveau et la redynamisation de l'autorégulation de la profession ;
- ⇒ Mettre fin à la pratique honteuse du « coupage¹ »
- ⇒ Améliorer les conditions de travail et de rémunération des journalistes employés par la négociation et la signature des conventions collectives entre journalistes employés et employeurs ;
- ⇒ Mettre fin à la pratique des journalistes actifs

- politiciens ou attachés de presse et conseiller en communication auprès des hommes politiques, des partis politiques ou des administrations ;
- ⇒ Entamer l'assainissement de la profession (qui est journaliste, qui ne l'est pas ? Comment devient-on journaliste et à quelles conditions le demeurer ?)

■ Aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RDC

- ⇒ De peser de tout leur poids politique et économique sur les autorités congolaises issues des élections afin qu'ils entament les réformes nécessaires et urgentes du secteur des médias particulièrement de la radiotélévision publique et de l'accès à l'information ;
- ⇒ D'apporter les moyens financiers nécessaires à l'équipement des médias au travers des structures de regroupements et autres synergies surtout pour les radiotélévision associatives et communautaires ;
- ⇒ Poursuivre l'expérience de radio Okapi même après le départ de la Mission des Nations Unies (la pérennité du projet OKAPI).

■ Organisations non gouvernementales Internationales

- ⇒ Poursuivre leurs projets d'accompagnement des réformes du cadre juridique de l'exercice de la liberté de la presse ;
- ⇒ Poursuivre leurs programmes d'appui aux médias par les formations et l'équipement en encourageant le travail en synergie ;
- ⇒ Appuyer d'autres initiatives comme celle de la radio Maendeleo dans d'autres provinces qui se chargeront de la mise sur pieds et de la gestion des synergies ;



Un opérateur de prise de ue. (Photo JED)

LES MÉDIAS AU BANC DES ACCUSÉS

Dimanche 20 août 2006, alors que la nuit tombe sur la capitale congolaise, et que la fièvre de l'attente de la proclamation des résultats du premier tour de la présidentielle gagne l'ensemble du pays, des coups de feu éclatent dans le centre ville de Kinshasa, plus précisément autour du bâtiment qui abrite deux chaînes de télévision, et une station de radio. Pendant des longues heures, la CCTV, CKTV, et la Radio liberté Kinshasa, toutes des chaînes appartenant à M. Jean-Pierre Bemba, sont le théâtre des violents affrontements armés, qui vont se répandre dès le lendemain de la proclamation des résultats dans d'autres coins du quartier des affaires de la capitale congolaise. Le bilan des trois folles journées d'affrontements entre la garde présidentielle et celle commise à la protection de son challenger au deuxième tour est de plusieurs morts et des dégâts matériels importants.

Dans la foulée de ces affrontements, des chaînes de radio et télévision CCTV, CKTV et Radio Liberté Kinshasa, Molière Tv, et RLTV ont été réduites au silence par une coupure intempestive de leur signal par des services de sécurité, tandis qu'un groupe de journalistes travaillant dans ces organes ont dit avoir subi des menaces directes ou anonymes.

A l'heure d'établir des responsabilités des ces trois jours des violences qui ont failli faire basculer la RDC dans l'horreur, certains observateurs et médias ont accusé une « certaine presse » d'avoir mis le feu aux poudres en diffusant des images et des propos qui ont eu pour effets d'inciter à la haine et à la violence.

Pour autant, tout le monde s'accorde à reconnaître que ce déferlement de violence dans la capitale Kinshasa, a été précédé pendant plusieurs semaines par une véritable guerre des nerfs, au travers des médias, surtout audiovisuels, entre les partisans de

ces deux plus grands candidats qui ont usé et abusé des médias qui leur sont entièrement acquis pour faire de la propagande haineuse et se diaboliser mutuellement, souvent sous l'oeil complice ou grâce à la complaisance des journalistes présentateurs ou animateurs.

DERAPAGES. Ainsi, dans une lettre ouverte adressée, au lendemain des violences qui ont éclaté à Kinshasa, à Joseph Kabila et à Jean-Pierre Bemba, les deux candidats restés en lice du deuxième tour de l'élection présidentielle du 29 octobre 2006, et qui contrôlent nombre des chaînes de radios et télévisions mises en cause, Reporters sans frontières (RSF) écrit, notamment : « *Allumer la télévision en République démocratique du Congo aujourd'hui, c'est se jeter dans une mêlée des hurlements et d'imprécations dangereuses. Tous les matins, sur les chaînes que vous contrôlez, chacun jure de venger "ses" morts en brandissant "ses" cadavres face à la population. (...) Le vocabulaire employé sur vos chaînes est celui d'une guerre sans pitié, pas celui d'un débat électoral...* ».

Dans une autre lettre adressée, cette fois à quelques directeurs des chaînes de télévisions privées appartenant Joseph Kabila et à Jean-pierre Bemba, ainsi qu'à l'Administrateur de la Chaîne publique, la RTNC, la même organisation internationale de défense des journalistes et de la liberté de la presse (RSF) attire leur attention, en tant que journaliste, et en tant que citoyen sur la dangerosité extrême de l'instrumentalisation politique des médias, et notamment du redoutable outil de communication qu'est la télévision. Le constat est que nombre des chaînes ont quitté la sphère de l'information pour entrer dans celle de la pure propagande au service d'un parti ou d'un candidat. Et de conclure : « *Si par malheur la violence politique, que certains sur votre antenne appellent de tous leurs vœux, venait à se déchaîner, vous ne pourrez pas dire que vous*

n'avez fait qu'obéir aux ordres. Si vous ne voulez pas vous retrouver, demain complice de crimes, il est temps que vous refusiez de servir la haine ».

Pour sa part, Le GRET qui apporte un appui financier aux organisations des médias en RDC, et notamment à la HAM et à l'OMEC, a dans un courrier portant sur « *Dérives xénophobes* », adressé le 21 août 2006 aux présidents des deux institutions, par son représentant en RDC, M. Serge Bailly, exprimé sa vive préoccupation à l'égard des dérives émanant de certains médias de la presse écrite et de l'audiovisuel. M. Bailly s'étonne surtout de l'absence de réaction concernant la xénophobie ouvertement déclarée de plusieurs articles de journaux ainsi que des propos entendus lors de débats télévisés ou « *quelques journalistes ou prétendus tels distillent quotidiennement leur haine à l'encontre de ce qu'ils appellent " communauté internationale", conglomérat dans lequel est englobé tout ressortissant de race blanche...* ».

Jamais depuis le début du processus de démocratisation en cours, les médias n'avaient été autant mis au banc des accusés et suscité autant d'inquiétude et de peur. Ceci pouvant justifier la cascade des sanctions, des suspensions ou de fermetures des médias et des mises en garde prises contre les journalistes et les médias, notamment, par la Haute Autorité des Médias (HAM) qui a finalement été accusée, à tort ou à raison, de dérive répressive.

A l'heure où le contrôle des médias constitue un véritable enjeu qui risque, si on n'y prend garde, de constituer un casus belli avant, pendant et après les élections et que nombre des médias privés sont accusés d'être des « médias de la haine », ce Rapport se propose, notamment, d'examiner les peurs des uns et les appréhensions des autres sur la manière dont les journalistes et plus généralement les professionnels des médias ont joué le rôle

Le constat est que nombre des chaînes ont quitté la sphère de l'information pour entrer dans celle de la pure propagande au service d'un parti ou d'un candidat.

qu'on attendait d'eux ; sur les entraves portées contre le droit d'informer et d'être informé ; et sur l'environnement global qui a prévalu au travail des médias. L'objectif étant, qu'aucune élection ne peut être « libre, démocratique et transparente », sans

la possibilité pour les journalistes de collecter, de traiter et de diffuser des informations, toutes les informations, sans entraves et en toute sécurité, quitte à répondre des manquements à la loi ou aux normes professionnelles devant des instances

compétentes, et sans la possibilité pour le public d'être largement informé de tous les tenants et aboutissants qui doivent guider leurs choix, par des médias libres et indépendants et pluralistes.



Une scène des émeutes sur le boulevard du 30 juin au lendemain de l'incendie à CCTV et CKTV. (Photo Shako - Droits réservés)



TITRE I : LE DEFI DES ELECTIONS «LIBRES, DEMOCRATIQUES ET TRANSPARENTES»

« le pire serait qu'on ait une bonne élection et que rien ne change ».

William Lacy Swing
Représentant Spécial du
Secrétaire général de l'ONU en RDC

Pari gagné, pourrait-on dire, pour la Commission Electorale et Indépendante (CEI), dirigée par l'Abbé Appolinaire Malu Malu, mais aussi pour toute la Communauté Internationale qui a tout investi dans l'organisation de ces premières élections voulues «libres, démocratiques et transparentes» depuis l'indépendance de la RD Congo il y a plus de 40 ans. Pari gagné, non seulement parce que ces élections se sont tenues en dépit des difficultés énormes, logistiques et organisationnelles, mais surtout parce que globalement elles se sont déroulées dans le calme, selon les premiers rapports rendus publics par diverses sources. On avait craint le pire dans un pays de 2.345.000 Km² (soit 80 fois la Belgique et 5 fois la France) dépourvu d'infrastructures et qui a connu deux guerres régionales successives ces 10 dernières années avec un bilan de victimes, directes et indirectes, évalué à 3,5 millions de morts.²

Organiser ces élections dans ce pays-continent qui n'en a pas connues depuis deux générations était un véritable

gageur. Les chiffres parlent par eux-mêmes: 25 millions d'électeurs sur une population estimée à quelques 60 millions d'habitants; un peu plus de 50.000 bureaux de votes installés sur l'ensemble du territoire; 33 candidats aux présidentielles (dont un s'est désisté en dernière minute au profit d'un autre) et 9.700 aux législatives pour 500 places seulement. Sur le plan du dispositif de sécurisation des élections, les chiffres sont tout aussi impressionnants: 80.000 policiers congolais, 17.000 casques bleus, 1.200 hommes des troupes de l'Union Européenne (*Eufor*). L'évènement était de taille au point où, en cette fin de juillet 2006, la RDC occupait la *Une* de l'actualité mondiale juste après les bombardements israéliens sur la ville libanaise de Qana.

Sur le plan médiatique, ces élections ont été couvertes par près de 500 journalistes nationaux et étrangers qui ont rapporté l'engouement des électeurs à se rendre aux urnes, la volonté ferme de se choisir, pour une fois, ses dirigeants à tous les niveaux a eu raison de la frilosité des hommes politiques congolais qui ont la réputation d'être guidés par des gains personnels plutôt que par l'intérêt général.

Dans les provinces où les élections n'ont pu se tenir le jour du scrutin, celles-ci ont été organisées le 31 juillet 2006. C'est le cas de certains bureaux à Mbuji-Mayi, la capitale de la province du Kasai Oriental, et à Mweka dans le Kasai Occidental. Dans ces deux villes et localités, les kits des élections avaient été incendiés par des « inconnus ».

BRUITS DE FRAUDE. Comme dans le meilleur des mondes, les élections congolaises ont connu tout de même quelques ratés, des irrégularités et imperfections et même des morts à Bumba et en Ituri lors du scrutin du second tour. Déjà, à deux semaines du

scrutin du premier tour, RFF³ a annoncé la disparition dans les fichiers informatiques de la CEI (Commission Electorale Indépendante) de quelques 1.200.000 électeurs ! L'information sera confirmée et la CEI a promis, sur base de la simple présentation des cartes d'électeurs et d'une liste additionnelle, de laisser voter ces personnes. Cette promesse n'aurait pas été tenue car toutes les personnes détenant une carte d'électeur dont les noms n'étaient pas repris sur les listes électorales n'ont pas pu voter. Lors d'une conférence de presse tenue à Kinshasa, le 1^{er} août 2006, le candidat aux présidentielles, M. Azarias Ruberwa⁴, a dénoncé des « irrégularités de toutes formes » : « des urnes bourrées avant l'ouverture des bureaux de vote », « implication des agents de la CEI en faveur de certain candidats », « implication des Interahamwe pour un vote en faveur du candidat N° 7 (Ndlr : Joseph Kabila) »⁵.

Le PPRD, parti du candidat Joseph Kabila — qui a préféré se présenter aux élections en indépendant - se dit lui aussi satisfait du déroulement des élections. Son secrétaire général, M. Vital Kamerhe, cité par Radio Okapi, rejette par contre les accusations de ces adversaires politiques sur les irrégularités.

Même satisfaction au MLC où M. Romain Nimy, l'un des ses cadres, apprécie la participation des Congolais au vote. Il regrette cependant des irrégularités qu'il attribue au parti du président Joseph Kabila, le PPRD. « Je regrette qu'il y ait eu autant d'irrégularités, d'anomalies et d'actes d'intimidation autour d'un scrutin aussi historique. Ce qui gâche quelque peu la fête », a déclaré M. Nimy, cité par Radio Okapi.

SATISFACTIONS. Les élections de la RD Congo auront aussi mobilisés des milliers d'observateurs nationaux et internationaux. 1.300 observateurs



internationaux venus de l'Union Européenne, des ONGs canadiennes et américaines, de l'Union Africaine, de la SADC et des ONGs africaines spécialisées dans les élections comme EISA. Sur le plan national, on a fait état de 47.000 observateurs nationaux encadrés par des ONGs ou regroupements d'ONGs de droit congolais soutenu par les bailleurs de fonds occidentaux et les Eglises catholiques et protestante.

A analyser les chiffres fournis en termes d'observateurs, il apparaît clairement que les 50.000 bureaux de votes éparpillés sur l'ensemble du territoire congolais devraient recevoir chacun au minimum un observateur. De l'avis des médias à Kinshasa, certains bureaux de vote dans la capitale congolaise et même sur la route du Bas-Congo n'ont jamais vu passer un observateur. « *Après mon vote à Kinshasa, par curiosité journalistique, j'ai fait le tour de certains bureaux de la capitale. Je suis allé sur la route du Bas-Congo où je n'ai vu aucun observateur dans les bureaux que j'ai visité le jour du scrutin* ».

En dépit des faiblesses et irrégularités constatées par les uns et les autres, dans l'ensemble, c'est la grande satisfaction sur la tenue de ces premières élections des dernières quarante années de la RDC. Dès le lendemain des scrutins, le CIAT⁸ a salué « *le courage, la forte mobilisation, le sens de responsabilité et de civisme dont ont fait preuve les électeurs en se rendant aux urnes dans le calme et la sérénité* ».

Pour cette institution de la transition congolaise, « *les opérations de vote se sont généralement déroulées, sauf quelques cas isolés, dans l'ordre et la sécurité* »¹⁰.

Les Nations Unies dont la mission de maintien de la paix en RDC est la plus importante avec 17 mille Casques Bleus ne sont pas restées indifférentes à ce miracle congolais. Son Secrétaire général, M.

Kofi Annan s'est félicité du bon déroulement des élections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo le 30 juillet. « *Cet événement historique marque une étape cruciale dans le processus de paix dans le pays* », a-t-il souligné dans une déclaration reprise sur le site internet de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo). M. Annan a ajouté que « *les Nations Unies demeurent profondément engagées à soutenir les Congolais dans leurs efforts visant à instaurer une paix durable et la démocratie* ». Le Secrétaire général de l'ONU a noté que, « *dans l'ensemble, les élections se sont tenues dans un environnement serein, marqué seulement par quelques incidents isolés. Il a cependant lancé un appel au calme alors que les résultats sont en cours de consolidation* ». A la suite de M. Annan, la MONUC a salué « *le bon déroulement et la tenue, dans le calme, des premières élections libres, démocratiques en RD Congo* ». Elle admet que « *quelques difficultés d'ordre logistiques ainsi que des incidents isolés ont certes été déplorés, notamment dans les deux Provinces du Kasai ou à Kinshasa; mais, globalement, les résultats sont satisfaisants et sont parfois allés au-delà des attentes* ».

INTIMIDATIONS. plus, la MONUC a condamné « *les intimidations et menaces exercées sur certains électeurs par des tenants du boycott des élections, ainsi que toutes les tentatives et autres irrégularités délibérément commises par certains candidats ou militants des partis politiques* ». La Belgique, quand à elle, s'est « *réjoui du bon déroulement* » des élections « *en dépit de quelques incidents isolés* », selon un communiqué¹¹ du gouvernement belge rendu public, le 1^{er} août 2006, à Bruxelles. A Washington, le Département d'Etat a déclaré, dans un communiqué rendu public le 31 juillet 2006, que « *malgré d'énormes défis logistiques, des menaces d'intimidation dans*

*certaines parties du pays, les premiers rapports indiquent que le vote s'est déroulé de manière pacifique, sans incident notable (...) la participation a été plus élevée que le referendum du 18 décembre 2005*¹² ».

Par les voix de M. Peter Mackay et José Verner, respectivement ministres canadiens des affaires étrangères et de la Coopération Internationale dont le pays a contribué, depuis deux années, au processus électoral pour un montant de 12 millions de dollars, le Canada « *s'est réjoui du déroulement sans trop de heurts et dans l'ordre des élections en RDC*¹³ » et a émis le vœu que « *les nouvelles institutions ainsi que les nouveaux dirigeants qui seront mis en place fassent de la bonne gouvernance leur cheval de bataille et une conditionnalité pour tout programme de gouvernement*¹⁴ ».

OBSERVATEURS. Même constat du côté des observateurs. La Fondation Carter¹⁵ qui a déployé 58 observateurs en RDC a estimé, dans un point de presse tenu le 1^{er} août 2006 au Grand Hôtel de Kinshasa, que « *Le vote s'est déroulé le 30 juillet d'une manière paisible et ordonnée; globalement, les bureaux de vote étaient bien organisés et leur personnel a rempli ses devoirs de manière compétente; l'effet de changement de dernière minute au niveau des listes d'électeurs et de bureaux de vote ne peut pas encore être évalué; la campagne était marquée par un nombre de problèmes préoccupants, en particulier l'abus de l'autorité gouvernementale*¹⁶ ».

L'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) indique pour sa part, dans un communiqué de presse diffusé le 1^{er} août 2006, que « *les élections étaient libres, transparentes et très bien organisées* »¹⁷ en dépit de quelques problèmes mineurs de logistiques.

Si les opérations de vote se sont déroulées dans la paix et, globalement, librement, le hic est venu des centres de compilation des résultats.

«Malgré d'énormes défis logistiques, des menaces d'intimidation dans certaines parties du pays, les premiers rapports indiquent que le vote s'est déroulé de manière pacifique, sans incident notable (...)



Dans une conférence organisée à Kinshasa le 02 août 2006 au nom de la mission conjointe du CDCE (Cadre de concertation de la Société Civile pour l'observation des élections) et de l'EurAc (Le Réseau Europe Afrique Centrale), le père Rigobert Minani a exprimé, en dépit de *« quelques problèmes et difficultés ayant entaché le bon déroulement de ces scrutins », « la satisfaction de la mission conjointe par rapport au climat serein dans lequel se sont déroulées les élections sur toute l'étendue du territoire national ... l'EurAc et le CDCE considèrent que les procédures ont été globalement suivies »*¹⁸.

Pour sa part, le Rénosec¹⁹ (Réseau national pour l'observation et la surveillance des élections au Congo), *« sous réserve de certains faits avérés »*²⁰, estime que *« les scrutins électoraux du 30 juillet 2006 ont été libres, démocratiques et transparents »*. Par conséquent, le Rénosec conclut que *« les résultats peuvent être considérés comme crédibles et respectant l'expression de la volonté populaire »*²¹.

D'autres observateurs africains des élections parmi lesquels on a noté la présence de l'ancien président du Burundi, M. Pierre Buyoya, ont également noté que *« les scrutins du 30 juillet 2006 ont connu une forte participation des électeurs »* et en ont conclu que *« les opérations de vote ont été libres, pacifiques et démocratiques. (...) Les incidents et les irrégularités constatés n'ont pas été de nature à entacher la crédibilité des deux scrutins »*²².

PRUDENCE DE L'U.E. L'enthousiasme général qui a caractérisé la majorité des observateurs envoyés ou invités en RDC est tout de même relativisé par la MOEUE (Mission d'Observation de l'Union Européenne). L'UE²⁵ qui a été souvent accusée d'avoir choisi son candidat par les médias proches de l'opposition congolaise à cause des prises de position de certains de ses dirigeants aura été le plus

grand bailleur de fonds des élections congolaises. En effet, dans un communiqué signé par M. Philippe Morillon (chef de la Mission) et rendu public, le 03 août 2006 à Kinshasa, la MOEUE dit qu'elle *« ne formulera son évaluation finale sur les scrutins qu'après l'examen approfondi des conséquences qu'auraient pu avoir les irrégularités constatées ici ou là dans la mise en œuvre des procédures électorales et après avoir suivi avec l'attention qu'elles méritent les opérations d'agrégation des résultats dans différents bureaux de liaison. Ce n'est donc qu'après la publication des résultats provisoires qu'elle déposera ses conclusions et pourra dire si cette consultation a été ou non conforme aux standards internationaux »*²⁶.

LE CAPHARNAÛM. Si les opérations de vote se sont déroulées dans la paix et, globalement, librement, le hic est venu des centres de compilation des résultats. Contrairement aux assurances données par la CEI quant aux mesures de sécurité pour bloquer toute tentative de vol du vote des populations, nombre d'observateurs ont reconnu que les centres de compilation des résultats n'ont pas été le model de transparence et de fiabilité dans leur fonctionnement. Des membres de ce centre ont été pris en flagrant délit de falsification des résultats. Ils ont été arrêtés et déférés devant les cours et tribunaux. Un indice suffisant qui explique le scepticisme des populations et même de certains candidats quant aux résultats provisoires publiés par la CEI et confirmés par la CSJ (Cour Suprême de Justice), organe suprême d'un système judiciaire que tout le monde, congolais et expatriés, accusent de corruption et de soumission au pouvoir exécutif.

Dès le lendemain de la clôture des bureaux de vote et la publication des rapports d'observation de différentes ONGs nationales et internationales, la quasi majorité des observateurs a commencé à quitter

le pays. Pour eux l'essentiel était fait. Il ne restait plus qu'à attendre les résultats et à sensibiliser les congolais à accepter « la vérité des urnes ». C'était ignorer que les centres de compilation des résultats n'étaient pas que composés des enfants de chœur.

DESOLATION. Ce qui n'était qu'une rumeur apparut au grand jour lorsque le photographe du quotidien Le Potentiel immortalisa le désordre dans lequel se faisait le travail de compilation des résultats dans le Centre de compilation de Kinshasa. Des sacs des bulletins déchirés et entassés, des bulletins de vote éparpillés à même la cour de l'ex-Ranapi (siège du Centre de compilation des résultats de Kinshasa), des bulletins de vote en faveur du candidat du MLC Jean-Pierre Bemba retrouvés brûlés dans certains quartiers de Kinshasa, etc. Ajouté à cela, des « tentatives » de modifier les résultats dans le chef de certains agents des centres de compilation de Kinshasa et de l'est de la RDC dont les auteurs ont été déférés devant la justice.

BUREAUX FICTIFS. Dans un point de presse organisé, le 10 octobre 2006 à son siège à Kinshasa, la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne en RDC (MOEU) par la bouche de son chef adjoint M. Eric des Pallières a relevé des irrégularités et des fraudes dans la phase de compilation des résultats. *« Certains garde-fous essentiels à la transparence et à l'intégrité du scrutin ont été inégalement respectés. La liste des bureaux de vote a été modifiée à plusieurs reprises jusqu'à la veille du scrutin. Les résultats des élections législatives ont révélé que le nombre des bureaux de vote ou des votants affichait des variations inexplicables entre les deux scrutins simultanés du 30 juillet. Il y a incohérence sur la comptabilité électorale »* a expliqué la MOEU citée par le journal LE PHARE²⁷.

Ce capharnaüm n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur la comptabilité des votes exprimés par les congolais. Pire, dans certaines villes ou territoires comme

particulièrement à Isangi dans la Province Orientale où le nombre des votants a été supérieur au nombre des électeurs inscrits : 183 164 votants sur 155 017 électeurs inscrits, soit un taux de participation de 118,16 % ! Dénoncés par des médias et des acteurs politique, ces « petites erreurs » dans le système ont fait scandale montrant la face cachée de l'iceberg. Réponse de la CEI : il s'agit d'une « erreur » qui a été corrigée.

Ces « erreurs » matérielles doublées des dénonciations réelles ou supposées des fraudes et irrégularités ont poussé les médias des principaux candidats (Kabila et Bemba) à entamer « une guerre des chiffres » proclamant, sur base des résultats très partiels parfois intentionnellement faussés, la victoire de leur champion respectif. Quelles que eussent été les irrégularités et les fraudes qui ont émaillé ce premier scrutin depuis plus

de 40 ans, « nul ne pouvait prendre la responsabilité d'en annuler les résultats dans la mesure où, eu égard à son coût énorme (près d'un demi milliard de dollars US), personne ne pouvait accepter de déboursier, une seconde fois, une telle bagatelle », avoue, sous le couvert de l'anonymat un observateur de l'Union Européenne.

QUELS RÔLES POUR LES MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE ?

Les élections libres et démocratiques sont un véritable moment de transparence qui ne peut se faire judicieusement sans la contribution des médias. Surtout dans un pays aux dimensions continentales mais sans infrastructures de base viables, où plus de 70 % de la population vivent en milieu rural et ne savent ni lire ni écrire. Face à un tel défi, tout le monde était d'avis que les médias sont un partenaire indispensable si l'on veut réussir un processus électoral, le premier réellement libre et démocratique jamais organisé depuis bientôt deux générations. Les rôles des médias en période électorale peuvent ainsi se résumer en quatre principaux moments suivants :

Avant les élections, les médias doivent :

- ✓ Mobiliser et éduquer la population sur : l'importance des élections dans une démocratie dans le but de créer un engouement pour les élections (taux de participation), les textes législatifs qui organisent les élections, la procédure des différents scrutins (comment voter), comment choisir le meilleur candidat, comment voter ou remplir son bulletin de vote ;
- ✓ Présenter les problèmes de la population que les nouveaux élus doivent, chacun à son niveau, essayer de résoudre (Matière à débat pour les candidats : ex : droits de l'homme, la place de la femme, l'éducation et la santé, l'emploi des jeunes, la paie des fonctionnaires, les problèmes d'infrastructures, etc.).

Pendant la campagne électorale, les médias doivent :

- ✓ Présenter les différents candidats ainsi que leurs programmes (Qui est qui, qui a fait quoi dans le passé, qui est capable de faire quoi une fois élu, que prévoit son programme, etc.) ;
- ✓ Suivre et rendre compte de différentes manifestations des campagnes électorales ;
- ✓ Pousser les différents candidats à donner leurs visions sur les différentes préoccupations de la population (par des interviews, des émissions de débat, etc.) ;
- ✓ Analyser la faisabilité des programmes présentés (est-ce une simple démagogie ?)

Le jour du vote, les médias doivent :

- ✓ Observer le déroulement du vote ;
- ✓ dénoncer les irrégularités et les fraudes ;
- ✓ Donner des tendances en fonction des résultats provisoires affichés par bureau de vote ;

Après les élections, les médias doivent :

- ✓ Annoncer les résultats officiels tels que donnés par l'institution compétente (CEI)
- ✓ Analyser les résultats pour voir s'il n'y a pas d'erreurs possibles ;
- ✓ Suivre au niveau de la CSJ le déroulement du traitement des contentieux ;
- ✓ Annoncer les résultats définitifs donnés par la CSJ
- ✓ Expliquer à la population pour qu'elle accepte les résultats et aux élus pour qu'ils sachent qu'ils vont travailler pour tout le monde, même pour ceux qui n'ont pas voté pour eux ;
- ✓ Suivre et rendre compte de la mise en place de nouvelles institutions (autorités) issues des élections ;
- ✓ Suivre et critiquer la gestion (le travail) des élus afin qu'ils tiennent leurs promesses électorales.



La Tour administrative de la RTNC à Kinshasa / Lingwala



Vue d'un studio de production de la RTNC



Une vue du studio de la station de Radio Okapi à Lubumbashi, province du Katanga

TITRE II: LES DÉFIS QUOTIDIENS DES MÉDIAS CONGOLAIS.

La RDC, contrairement à certains autres pays du continent africain, a une vie médiatique aussi variée que diversifiée favorisée, depuis 1996, par la promulgation de la loi N°96/002 du 22 juin 1996. Cette loi réaffirme, en plusieurs de ses dispositions, la liberté d'entreprise dans le secteur de la communication et de l'information. L'article 14 de la loi sus indiquée stipule par exemple que « *la création et la gestion des moyens de communication des entreprises de presse, des agences de presse et des messageries, de même que l'imprimerie et la librairie sont libres. Ces activités s'exercent en toute indépendance, dans le respect de la loi*²⁸ ». Concernant particulièrement la communication audiovisuelle, la même loi ajoute, en son article 51 que « *la communication audiovisuelle est libre. Toute personne physique ou morale a le droit de produire, transmettre, recevoir tous les produits de la communication audiovisuelle tels qu'énumérés à l'article précédent et d'y participer sous réserve de l'ordre public, des droits d'autrui et des bonnes mœurs*²⁹ ». Parlant des médias publics, la même loi congolaise, en son article 53, dit que « *la communication audiovisuelle publique est pluraliste. Elle ne peut, en aucun cas, être monopolisée au profit d'une seule opinion ou d'un groupe d'individus*³⁰ ».

BOOM. Fort de cette législation, la RDC a connu, ces dix dernières années, un développement exponentiel des journaux et des radiotélévisions privées aux côtés de la chaîne publique RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise). Parmi les radiotélévisions privées, on distingue les radiotélés commerciales et les radiotélés communautaires et associatives dont celles confessionnelles.

La radio et la télévision d'Etat (la RTNC née des cendres de l'ex-OZRT — Office Zaïrois de Radiodiffusion et de

Télévision), en violation de l'article 53 qui consacre son pluralisme, n'échappent pas, dans les faits, au contrôle politique. Depuis l'époque de Maréchal Mobutu, médias publics est synonyme de médias du gouvernement ou du parti dominant dans la coalition gouvernementale. Hier, c'était le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution, parti de Mobutu) et aujourd'hui, c'est le PPRD (parti du président Joseph Kabila) qui contrôle, à son seul profit, les médias publics. Bon nombre d'observateurs au Congo estiment que si les médias d'Etat avaient été réellement des médias publics, on n'aurait pas assisté à la prolifération des médias totalement contrôlés par les hommes politiques. L'avantage de la RTNC est qu'elle émet sur l'ensemble du pays avec des directions provinciales jouissant d'une certaine autonomie dans la production des émissions locales.

La deuxième catégorie des médias audiovisuels existant en RDC est celle des radiotélévisions commerciales dont le but premier avoué est de faire du bénéfice. Elles sont soit directement créées par des hommes politiques ou leurs membres de famille, soit créées par des journalistes ou hommes d'affaires (congolais et expatriés) dont certains bénéficient non seulement de l'appui politique mais parfois financier hypothéquant par ce même fait leur indépendance par rapport aux sources de financement.

La troisième catégorie des médias audiovisuels est celle dite communautaires et associatives. Fondées par des communautés de base, dans des milieux souvent dépourvus d'infrastructures, ces radios communautaires sont de véritables médias de proximité dans un pays où le taux d'analphabétisme est l'un des plus élevés du continent faisant, de ce fait même, de la radio le média roi. Au moins une centaine des radiotélévisions, à diverses fortunes, se retrouvent dans cette catégorie.

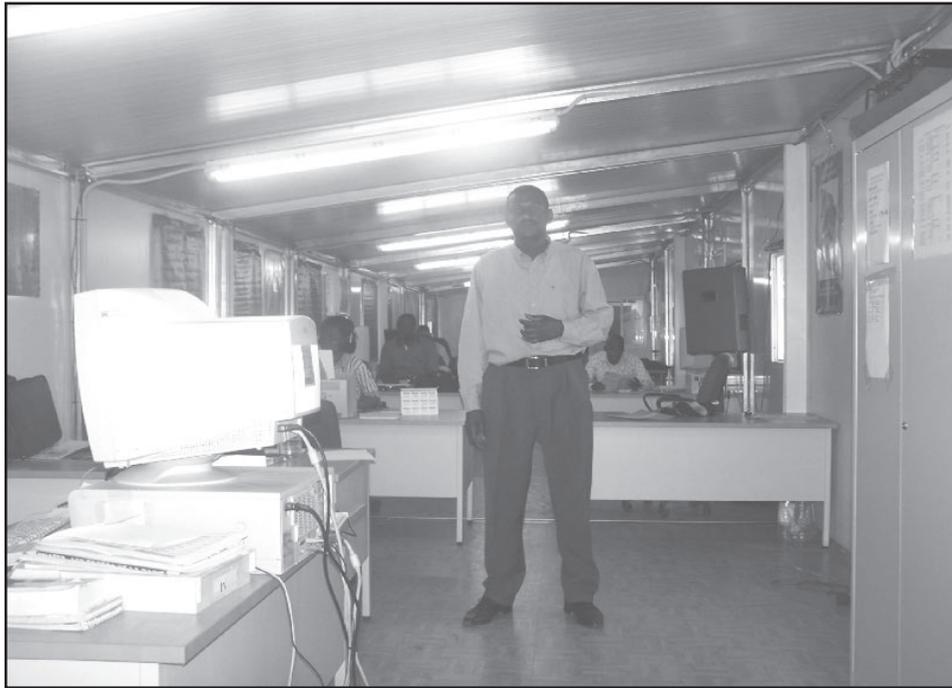
Un grand nombre d'entre elles sont basées dans les provinces de l'est de la RDC.

DIEU ET L'ARGENT. Les confessions religieuses ne sont pas restées à l'écart de ce boom médiatique. Emboitant le pas aux Eglises traditionnelles (Catholique et Protestante), les Eglises dites de Réveil se sont jetées dans l'arène en créant leurs propres radios et télévisions dont les pasteurs sont devenus, à l'exemple de l'Amérique du Nord, de véritables télé-évangélistes. Fondés au début pour l'évangélisation, les médias confessionnels n'ont pas résisté longtemps à la tentation de faire de l'information générale souvent sans personnel qualifié car « les journalistes » étant souvent recrutés parmi les adeptes de l'Eglise. Face à la crise multiforme qui secoue la RDC, la prière est devenue la consolatrice des populations rongées par des multiples questions existentielles auxquelles les politiques ne trouvent pas souvent de réponses. D'où la prolifération des Eglises appuyées par des radios et télévisions. Mais, entre les pasteurs et les hommes politiques, des liens se sont créés et même développés surtout à l'approche des échéances électorales. Les Eglises constituent des viviers d'électeurs potentiels. Les pasteurs et les politiques ne l'ignorent pas. Les premiers promettent aux seconds les voix de leurs milliers d'adeptes alors que les politiques multiplient des dons en nature ou en argent. Des pasteurs ne se cachent plus pour apporter publiquement leur soutien à tel ou tel autre candidat ou parti politique entraînant, dans cette politisation de leur ministère, celle de leurs médias.

LE MODELE OKAPI. Depuis l'engagement des Nations Unies dans le processus de normalisation politique en RDC au travers de la MONUC³¹, une radio a vu le jour. Il s'agit de la Radio Okapi, du nom d'un animal qu'on ne retrouve

« Certains garde-fous essentiels à la transparence et à l'intégrité du scrutin ont été inégalement respectés. La liste des bureaux de vote a été modifiée à plusieurs reprises jusqu'à la veille du scrutin »

Mission d'observation électorale de l'Union Européenne en RDC (MOEU) parlant du premier tour de l'élection présidentielle.



Un journaliste dans les installations de la station de Radio Okapi à Lubumbashi, province du Katanga

qu'en RDC. Projet conjoint des Nations Unies et de la Fondation Suisse Hironnelle, Radio Okapi, qui se définit comme une radio pour la paix, couvre l'ensemble du territoire congolais avec des stations provinciales et des journalistes congolais éparpillés à travers le pays sous l'encadrement des experts étrangers. Radio professionnelle par excellence, Okapi aura contribué pour beaucoup, par son information équilibrée, au retour à la paix, à la sensibilisation des populations et à la mobilisation pour les élections. Elle a développé un partenariat avec des radios locales dans des coins les plus reculés au grand bonheur des milliers de paysans à travers le Congo.

A côté des médias audiovisuels, la RDC a connu aussi, depuis les années 1990, une floraison des titres de presse dont une dizaine de quotidiens et une multitude de petits journaux non viables, à la parution irrégulière. Très dynamique, la presse écrite

n'a pas échappé à la crise économique qui ronge le Congo. Après avoir atteint, dans les années 90, des cimes de 20.000 exemplaires de tirage pour certains d'entre eux, les tirages les plus élevés aujourd'hui ne dépassent guère les 1500 exemplaires par jour. Essentiellement écrite en langue française, la presse écrite apparaît comme un média de l'élite habitant les villes dont principalement la capitale congolaise. Son coût (un peu plus d'un dollar américain) prive même une bonne partie de cette élite d'y accéder compte tenu du faible pouvoir d'achat.

SOLDATS DES CAUSES INCONNUES.

Le dynamisme observé dans le paysage médiatique congolais ne doit pas faire oublier les innombrables défis auxquels les médias font face et qui n'ont pas manqué d'influer sur ses rôles pendant le processus électoral en cours au Congo. Globalement, ces problèmes et défis peuvent se résumer en ceci :



Un panneau en feu du candidat Joseph Kabila à Kinshasa lors du premier tour de l'élection présidentielle

- ✓ La pauvreté des médias d'où faibles tirages et faibles rayons d'émission
- ✓ Les conditions de travail et de rémunération des journalistes déplorables ;
- ✓ La corruption des journalistes (phénomène « coupage³² »)
- ✓ L'invasion directe ou indirecte du secteur des médias par des hommes politiques ;
- ✓ La politisation à outrance des médias privés ;
- ✓ La confiscation des médias d'Etat par un parti politique (PPRD) ;
- ✓ L'insuffisance de formation ;
- ✓ Les problèmes d'infrastructures (manque d'électricité contraignant les radios dans certaines localités à recourir aux générateurs qui accroissent les coûts d'exploitation).

En dépit de ces difficultés qui sont de véritables défis à relever, les médias congolais ont essayé de jouer les rôles qu'on attendait d'eux pendant les élections. Parfois avec beaucoup de bonheur, mais aussi avec des dérapages pour certains d'entre eux.

Quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles, des médias appartenant aux deux principaux challengers, Bemba et Kabila, rivalisaient d'ardeur dans la diabolisation des adversaires politiques de leurs mentors en exploitant de façon éhontée des images sanglantes des policiers lynchés par la foule ou des populations civiles massacrées lors des deux guerres de 1996 et 1998. Paradoxalement, cette guerre des images sales a été lancée par la chaîne publique RTNC qui en a fait un quasi générique qui annonçait toutes les éditions d'information. Elle sera rejointe par d'autres chaînes de télévision se réclamant du candidat Kabila. En réponse à cette campagne, CCTV (Canal Congo Télévision) et CKTV (Canal Kin Télévision), propriété de M. Bemba, vont fouiller dans leurs

archives pour diffuser des images macabres des personnes tuées par les bombardements des troupes gouvernementales lors des guerres contre les rebellions.

VIOLENCE VERBALE. Cette guéguerre était ponctuée, sur les mêmes médias et d'autres, des émissions au cours desquelles des « hérauts » d'un genre nouveau hurlaient leur rage incitant leurs supporters respectifs, directement ou indirectement, à la violence. Ce climat de tension avait été accentué par l'annonce, par chaque groupe de médias, de la victoire erronée de son candidat se basant sur des résultats très partiels. Au vu de tous ces dérapages condamnables, des voix se sont élevées pour accuser les médias d'être à la base des affrontements sanglants survenus à Kinshasa du 20 au 22 août 2006. « Les résultats de l'enquête conduite par la MONUC sur ces événements seront remis au futur gouvernement issu des élections afin de préserver le processus en cours » a indiqué le porte-parole adjoint de la MONUC, M. Jean Tobie Okala .

Ces dérapages de certains médias de la capitale congolaise et d'autres qui se sont déroulés dans certaines provinces où des médias récents sont totalement contrôlés par les hommes politiques, ne peuvent occulter le travail immense accompli par la majorité des médias à travers le pays en dépit des difficultés relevées plus haut.

UNE PALME. Dans ce travail titanesque accompli par les médias pour tenir le public informé de toutes les péripéties et contours du processus électoral, « la palme revient aux radios associatives et communautaires qui se sont investies longtemps avant dans leur propre formation d'abord avant de se consacrer au travers des partenariats et synergies divers pour vaincre leurs insuffisances et

couvrir avec beaucoup de satisfaction la première partie des élections qui viennent de se dérouler en RDC » affirme Freddy Mulongo, président de l'ARCO³³.

Les radios communautaires et associatives qui se veulent des radios de proximité ont fait montre d'ingéniosité pour surmonter, ensemble, leur faiblesse face à leurs rôles pendant les élections comme le raconte Modeste Shabani, directeur de la radio Sauti ya Mkaaji (la Voix du paysan) installée à Kasongo dans la province du Maniema :

« Au Maniema, nous sommes 7 radios associatives et communautaires sur 21 radios. Nous avons commencé par organiser des rencontres de concertations avec les candidats ou leurs délégués. Au cours de ces concertations, nous avons discuté du code de bonne conduite pendant les élections et d'autres directives élaborés par la HAM (Haute Autorité des Médias) dans le but de vulgariser les responsabilités respectives des journalistes et hommes politiques. Pendant la campagne, les radios communautaires se sont comportées avec professionnalisme à Kasongo et Kalima. C'est à Kindu (chef-lieu de la province) qu'il y a eu le plus de dérapages par des incitations à la violence qui ont contribué à des affrontements entre les supporters des différents candidats à la députation nationale, propriétaires eux-mêmes de certains médias. Toutefois, il convient de reconnaître le professionnalisme dont a fait montre à Kindu une radio communautaire, la RTLM (Radiotélévision communautaire Maniema Liberté) ».

SYNERGIES POSITIVES. Le rôle positif que la radio Sauti ya Mkaaji a joué dans l'éducation, la sensibilisation et la couverture des élections au niveau du territoire de Kasongo est, à en croire son directeur Modeste Shabani, la





Ci-haut: Emmanuel Kipolongo, Administrateur Délégué Général de la RTNC.
Ci dessous: Henri Mova Sakanyi, ministre de la Presse & information.
Tous deux membres du PPRD et de la cellule de communication du candidat Joseph Kabila.



résultante de la synergie dans le cadre du RATECO³⁴, que pilote à merveille la Radio Maendeleo basée à Bukavu dans la province du Sud-Kivu. Cette synergie s'est caractérisée par l'échange d'émissions de vulgarisation et de sensibilisation aux élections ainsi que la couverture conjointe, avec une rédaction commune, du scrutin. Shabani reconnaît tout de même les limites de cette synergie : « Elle n'a pas bien fonctionné pour toutes les radios dans la mesure où toutes les radios n'avaient pas les mêmes capacités techniques en terme d'équipement ».

Toujours est-il que grâce à la RATECO qui bénéficie elle-même de l'appui, entre autres, des ONG internationales NIZA³⁵, IPP³⁶ et WORLD COM FONDATION, des radios membres de ce réseau ont pu bénéficier des formations dans l'animation des « clubs d'écoute », un véritable thermomètre qui rapprochent d'avantage les radios des populations, l'acquisition des générateurs (groupes électrogène), les émetteurs, vélos et autres dictaphones. « L'IPP, au travers de son programme PARI (Programme d'Appui aux Radios Indépendantes) a contribué largement à l'amélioration de la circulation de l'information par l'Internet en appuyant, à Lubumbashi, Kisangani, Bukavu et Mbuji-Mayi, une radio qui devient un point d'appui pour les autres radios par la formation technique et journalistique et les équipements », déclare Domitille Duplat, responsable des programmes à IPP. Un journaliste de la radio RCK basée à Lubumbashi (province du Katanga) et qui est le point focal du PARI dans cette province, juge l'initiative de IPP « louable, avec des résultats positifs mais mitigés ». « Pour des raisons purement d'humeur personnel, il y a des responsables des radios qui ne veulent pas user du service simplement parce qu'ils estiment que le service devait être placé chez eux. C'est triste », conclut-il.

L'autre raison du succès de la radio Sauti ya Mkaaji, Shabani le trouve dans le Réseau des radios partenaires de la radio onusienne Okapi. « Grâce à ce réseau,

des radios comme la mienne ont pu bénéficier du matériel de studio, d'un émetteur de 500 W et même de formation ». La radio Okapi est en elle-même une expérience enrichissante de professionnalisme dans un pays qui sort d'un conflit armé. Des émissions telles que « Dialogue entre Congolais » ont contribué pour beaucoup au rapprochement des populations de l'ensemble du pays. Utilisant les quatre principales langues nationales du Congo, Okapi s'est rapproché d'avantage de toutes les couches de la société congolaise.

L'EXEMPLE DE MAENDELEO.

L'autre expérience enrichissante de la manière dont les médias ont pu remplir leur rôle pendant les élections est celle de la Radio Maendeleo au travers, une fois de plus, de la RATECO. La radio Maendeleo que dirige de façon professionnelle Kizito Mushizi³⁷ anime un réseau de près de 100 « radios-clubs » partenaires de radio Maendeleo qui se repartissent par axes géographiques à travers la province du Sud-Kivu.

Radio Maendeleo qui est devenue un phénomène de société à Bukavu a pris la tête des synergies des radios pour les opérations du referendum constitutionnel et le scrutin du 30 juillet 2006. Du 18 au 20 décembre 2005, dans le cadre de la synergie des radios pour le referendum constitutionnel, des journalistes des radios membres de la synergie ont été envoyés dans la ville de Bukavu, les territoires de Kabare, Walungu et Idjwi pour couvrir les opérations du vote. Toutes les informations obtenues sont centralisées et traitées par une rédaction centrale de la synergie basée à Radio Maendeleo. « Cette expérience avait bien réussi à toutes les radios et nous avons décidé de la reprendre le 30 juillet 2006 lors des élections présidentielles et législatives », commente Kizito Mushizi.

Avec l'appui de NIZA, IPP et de la MONUC, une vingtaine des journalistes de diverses radios de la province du

Sud-Kivu ont été déployées dans tous les territoires de la province en vue de permettre aux auditeurs de toutes les stations radio d'avoir une information fiable en tant réel sur le déroulement du scrutin. Toutes les radios impliquées dans cette synergie prenaient en relais les éditions des journaux parlés de Radio Maendeleo où était basée la rédaction centrale composée de huit journalistes. « Pendant quatre jours, les auditeurs ont eu l'occasion de suivre, non seulement l'évolution du scrutin, mais aussi l'ambiance qui régnait dans les territoires du Sud-Kivu. Avec cette nouvelle expérience, les médias du Sud-Kivu ont prouvé que, bien encadré et unis, ils sont capables de beaucoup de choses », ajoute Kizito Mushizi. Un préfet³⁸ d'une école secondaire de Bukavu a, à juste titre eu ces mots : « On a pas attendu RFI (Radio France Internationale) pour connaître l'évolution des élections au Sud-Kivu ».

A Kisangani, chef-lieu de la province orientale, six radios associatives et communautaires ont aussi développé une synergie pour la couverture du scrutin présidentiel et législatif. Pendant cinq jours, cette synergie, dont la rédaction conjointe était centralisée à la RCM (Radio Communautaire Mwangaza) a produit 36 éditions des journaux parlés à raison de 12 en langue lingala, 12 en swahili et 12 en français. 25 journalistes ont été mobilisés pour cette synergie. Les correspondants au niveau des communes et des districts intervenaient en direct pour faire le point des lieux de vote là où ils étaient.

MÉDIAS/SOCIÉTÉ CIVILE. A côté des synergies médias/médias qui ont fait leurs preuves pendant la période électorale, il y a eu des synergies médias/société civile. Dans le cadre du PEPSA/RDC, les organisations des médias (UNPC, JED, RATECO) et celle de la société civile (CENADEP, LINELIT) ont élaboré, à l'issue de deux ateliers un programme ambitieux d'organisation des caravanes d'éducation civique et électorale à travers la RDC

en y associant les médias et organisations locales. Au total 13 caravanes devaient être conduites avec pour objectifs la mobilisation massive et pacifique des populations aux différents scrutins ; la création et la poursuite, à chaque escale, des espaces de débats publics, le dialogue entre la population et les acteurs sociaux dans des tribunes d'expression populaire, l'information de la population sur les textes juridiques et réglementaires des prochaines élections et la promotion de la coexistence pacifique des populations dans les zones où existent des conflits latents. Pour des raisons budgétaires et de timing, seules trois caravanes ont pu être organisées à Kinshasa, dans le Bas-Congo et dans le Nord et Sud-Kivu et le Maniema.

Si la caravane de Kinshasa était assez limitée déjà pour des raisons logistiques, celle du Bas-Congo aura été la plus importante. Avec comme point de chute la ville de Matadi, chef-lieu de la province du Bas-Congo, en partant de Moanda et Kasangulu. Au total 13 localités et territoires ont été touchés par cette caravane qui a été financée par la Royaume des Pays-Bas au travers de son Ambassade à Kinshasa. Quand aux caravanes des provinces de l'est, elles ont été fusionnées en une seule qui a fait le tour de certains territoires et localités du Nord et Sud-Kivu et de la province du Maniema.

RÉGULATION ET REPRESSION.

Depuis l'Accord de Paix signé à Pretoria par les protagonistes de la crise congolaise, il a été instauré en RDC une instance de régulation des médias dénommée la Haute Autorité des Médias (HAM). L'un des objectifs de cette structure animée par M. Modeste Mutinga, était justement de favoriser l'accès de tous aux médias surtout pendant la campagne électorale et de veiller sur la neutralité des médias publics.

Dans le cadre de ses attributions consignées dans sa loi organique, la HAM a édicté un code de bonne

conduite qui régit le comportement des hommes politiques et les rapports de ceux-ci avec les médias. Ce Code a été signé par tous les partis politiques même si son application a été souvent violée par certains hommes politiques qui n'ont pas manqué de se faire sanctionner par la HAM.

ECHEC ET MÂT. Sur le point de la neutralité des médias publics et de l'équilibre entre candidats, la HAM n'a pas pu obtenir gain de cause car la RTNC est toujours confisquée par le parti dominant au pouvoir, le PPRD, parti du président Joseph Kabila dont le ministre de l'information se comporte en véritable patron de ce média. Dans sa tentative de mettre la RTNC au service de tous, la HAM a eu à entrer, plus d'une fois, en confrontation publique avec le ministre de la presse et information avant de se résigner devant cette confiscation des médias publics.

Dans son combat pour l'accès de tous aux médias surtout pendant la période électorale, la HAM n'avait, à un moment que sa seule volonté et la détermination de son président là où il lui aurait aussi fallu un peu plus de moyens financiers et politiques. Des projets d'émissions tels que « *Un parti, un projet* » dont l'objectif était de faire connaître longtemps avant les élections les partis politiques et leurs projets de société ont été abandonnés avant d'avoir été concrétisés par la seule opposition du ministre PPRD de la presse et information. L'autre projet louable de la HAM consistait à obtenir du gouvernement et des partenaires étrangers de l'argent à donner aux médias qui en retour ouvriraient gratuitement leur espaces et temps d'antenne à tous les candidats. Ce projet non plus n'a pas trouvé d'échos favorables faute d'argent ;

La HAM a tout de même réussi à organiser, pendant la période de la campagne électorale, des débats



Un bus de la HAM calciné, le 27 juillet 2006, par des manifestants en marge du dernier meeting de campagne du candidat Jean-Pierre Bemba. (Photo JED)

contradictoires entre différents candidats en dépit de quelques actes de sabotage de certains médias sous contrôle politique et du refus de certains candidats à s'affronter dans un débat. Elle a aussi réussi à organiser une soirée électorale. Par contre, la HAM a été omniprésente en ce qui concerne la repression des abus à la liberté d'expression donnant d'elle, peut-être, une fausse image d'un organe plus répressif que promoteur de la liberté de la presse. Cette vision est compréhensive dans la mesure où tout le programme ambitieux de promotion de la liberté d'expression a été confronté à la dure réalité de manque de moyens financiers pour l'exécuter.

UN MAL NECESSAIRE. Face à la montée du discours parfois xénophobe et d'incitation à la violence décrié dans certains médias, la HAM a mis sur pieds, en son sein, une commission de

surveillance et d'éthique électorale composée des délégués de la profession au travers la commission de discipline de l'UNPC et de l'OMEC (Observatoire des médias congolais, organe d'autorégulation) et de la Justice congolaise. Cette structure de veille a eu pour mission de réagir rapidement aux discours de haine et de violence qui peuvent menacer le fragile processus électoral. Cette structure a eu

à prononcer des sanctions d'embargo contre des acteurs politiques et de suspension de certains médias. Ces sanctions n'ont pas manqué à certains égards de soulever des protestations et de créer de la suspicion dans la mesure où des principes d'équité et de proportionnalité entre la faute commise et la sanction n'ont pas toujours été respectés. En plus, à vouloir à tout prix sanctionner, en dehors des cours

et tribunaux, « les diffamations ou imputations dommageables », « les accusations sans preuves », « les offenses aux institutions ou autorité » dans une campagne électorale, « l'apologie de la congolité (Sic !) », « les injures », etc., la HAM a été accusée de vouloir annihiler toute critique ou débat sur des questions de société qui méritaient éclairage en période électorale.





Un incendie d'origine inconnue à ce jour consumme, le 18 septembre 2006, les installations de CKTV et CCTV à Kinshasa

TITRE III : JOURNALISTES ET MEDIAS DANS L'OEIL DU CYCLONE



La campagne électorale en RDC n'a pas attendu le coup de sifflet de la CEI (Commission électorale indépendante) pour démarrer. Tous les observateurs de la scène politique congolaise ont pu remarquer que dès le mois de janvier 2006, la campagne officielle avait déjà commencé dans certains médias. Ainsi, des activités ordinaires du gouvernement étaient transformées en meeting électorale par des membres du gouvernement.

Cette campagne précoce n'a fait qu'en rajouter à la tension politique qui montait au fur et à mesure qu'on s'approchait de la date prévue des élections. Toutes ces manœuvres politiques en vue des élections se déroulaient dans un climat politique tendu et une situation économique stabilisée sur le papier mais dont les retombées sur le vécu de la population tardaient à se faire sentir.

Le 18 février 2006, au cours d'une cérémonie

solennelle organisée dans les jardins du Palais de la Nation — là bas même où fut proclamée l'indépendance de la RDC, le président Kabila a promulgué la constitution de la 3^{ème} République. Quelques jours après, le Parlement a adopté la loi électorale qui sera promulguée, le 11 mars 2006, par le Chef de l'Etat marquant ainsi la dernière ligne droite vers la tenue effective des élections. Le 22 mars 2006, le Secrétaire général des Nations Unies arrive à Kinshasa pour soutenir le processus électoral.

Le 25 mai pourtant, alors que plusieurs militants de l'opposition manifestaient dans les rues de Kinshasa pour la tenue des concertations entre acteurs politiques de la transition avant les élections fixées au 30 juillet, plusieurs personnalités politiques parmi lesquels des candidats à l'élection présidentielle ont été assiégés dans leur résidences par la police, les empêchant ainsi de rejoindre les manifestants. Aucune explication officielle n'a été donnée sur ces atteintes à la liberté.

SACCAGES. Le 10 juin, à l'appel de 19 candidats à l'élection présidentielle ayant dénoncé des irrégularités dans la préparation des scrutins, plusieurs manifestants descendent une fois de plus dans la rue pour soutenir cette revendication. La police disperse brutalement la foule dans le sang. Bilan : plusieurs blessés dont un jeune homme de 26 ans amputé d'une main suite à la manipulation d'une grenade et un journaliste français évanoui après avoir inhalé le gaz lacrymogène. Rentré à Kinshasa après trois ans d'exil, Kuthino Fernando, pasteur et télé-évangéliste de l'Eglise Armée de Victoire et initiateur du mouvement politico-religieux « *Sauvons le Congo* » est arrêté, le 14 mai, à l'issue de son premier culte au stade Tata Raphaël

de Kinshasa. La RTMV (Radiotélévision Message de Vie), propriété de son église, est saccagée par les éléments de la police. Après un procès expéditif en violation de toutes les normes d'un procès juste et équitable, Kuthino est condamné, le 16 juin, à 20 ans de prison, par le tribunal de garnison de Kinshasa/Gombe, pour « détention d'armes de guerre, association des malfaiteurs et tentative d'assassinat ».

Plus la tension politique montait plus il y avait des violations des droits de l'homme. La division des droits de l'homme de la MONUC, a, dans son rapport du mois de juin 2006, constaté une augmentation significative du nombre des violations des droits de l'homme à caractère politique liées à la campagne pré-électorale. La police, l'Agence nationale des renseignements (ANR) et les autres membres des forces de sécurité ont été impliqués dans la répression des libertés individuelles des personnes de certaines affiliations politiques. Parfois, ces présomptions, selon la MONUC se fondaient sur l'ethnicité supposée ou réelle de la victime.

PARADOXE. Pays aux énormes potentialités et richesses, la RDC vit un paradoxe entre ces richesses et la pauvreté criante de sa population. Selon le dernier rapport du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), plus de 70% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté, reléguant ainsi ce pays au 167^{ème} rang sur une liste de 175 pays. Cette pauvreté est, entre autres, le résultat de la mauvaise gouvernance. Durant la période électorale comme celle de la transition, cette mauvaise gouvernance a été portée à la connaissance de l'opinion publique

grâce aux publications des certains organismes. Il s'agit notamment du rapport de la Commission parlementaire dite Lutundula, du rapport de NIZA (Netherland Institute for Southern Africa) intitulé « l'Etat contre le Peuple » publié au mois d'avril et celui de Global Witness publié en juillet. Tous ces rapports ont peint l'état chaotique du secteur minier de la RDC caractérisé par :

- la signature des contrats léonins notamment dans la province du Katanga,
- la corruption et la fraude généralisée à tous les niveaux plus particulièrement dans la passation des marchés,
- la complicité des agents du gouvernement avec certaines sociétés étrangères dans la fraude douanière et fiscale,
- l'exploitation abusive et l'exportation illicite des minerais (cobalt et cuivre) vers des pays étrangers,
- la dégradation de l'environnement et des écosystèmes,
- l'exploitation des enfants dans les mines, etc.

ASSASSINATS. Le 14 février 2006, Journaliste en danger (JED) a rendu, officiellement, public son rapport d'investigation sur le double assassinat, le 3 novembre 2005, du journaliste Franck Ngyke Kangundu et son épouse Héléne Mpaka. Le 07 février déjà, le journal LE SOFT INTERNATIONAL en a fait large écho, à sa manière, après un entretien avec le président de JED. Cette enquête citoyenne d'une organisation indépendante dédiée à la défense de la liberté de la presse a fait tâche d'huile dans la mesure où, scrutant, sur base des témoignages bien identifiés, les derniers jours du journaliste, elle a conduit à s'interroger sur les comportements avant et après le crime de certaines personnes pourtant proches du journaliste. N'importe quel enquêteur soucieux de trouver la vérité de ce crime intrigant n'aurait passé sous silence les innombrables pourquoi

et comment soulevés par JED et auxquels tous les journalistes attendent des réponses. Lorsque cette piste inexploré conduit à des hommes politiques qui ne se vouaient pas que de l'admiration, les interrogations méritaient bien d'être portées sur la place publique au nom de la recherche de la vérité à laquelle tout citoyen a l'obligation de contribuer. Rien d'autres. Menaces de mort, insultes publiques et tentative de politisation d'une affaire qui n'en avait pas besoin ont contraint les animateurs de JED à un exil de près d'un mois.

Conformément à la promesse d'organiser un procès avant les élections faite par le président Joseph Kabila lors de l'audience officielle accordée, le 09 mars 2006, à Reporters sans frontières (RSF) et JED le procès Franck Ngyke s'est ouvert le 12 juillet 2006 devant la maison communale de Kinshasa/Limete soit 19 jours avant les scrutins législatifs et présidentiels du 30 juillet 2006. Plus de quatre mois après l'ouverture quasi solennelle du procès, on en était encore aux questions de procédure. Aucune enquête supplémentaire n'a été conduite quant à la piste politique à laquelle conduisaient les informations publiées dans le rapport de JED. Aucune des personnes citées par JED n'a été entendue. Au contraire, JED a été entendue au moins trois fois (une fois à l'Auditorat Militaire de la garnison de Kinshasa/Matete et deux fois à l'Office du procureur général de la République) et les enfants Kangundu, qui n'ont fait que rapporter à JED ce qu'ils ont vu et entendu avant, pendant et après le crime, ont été harcelés par diverses juridictions.

Il convient cependant se féliciter de ce procès Ngyke qui est une première dans l'histoire des assassinats et disparitions des journalistes en RDC qui n'ont jamais connus ni enquête et encore moins un procès.

La perspective des élections aura certainement contribué à cette évolution positive.

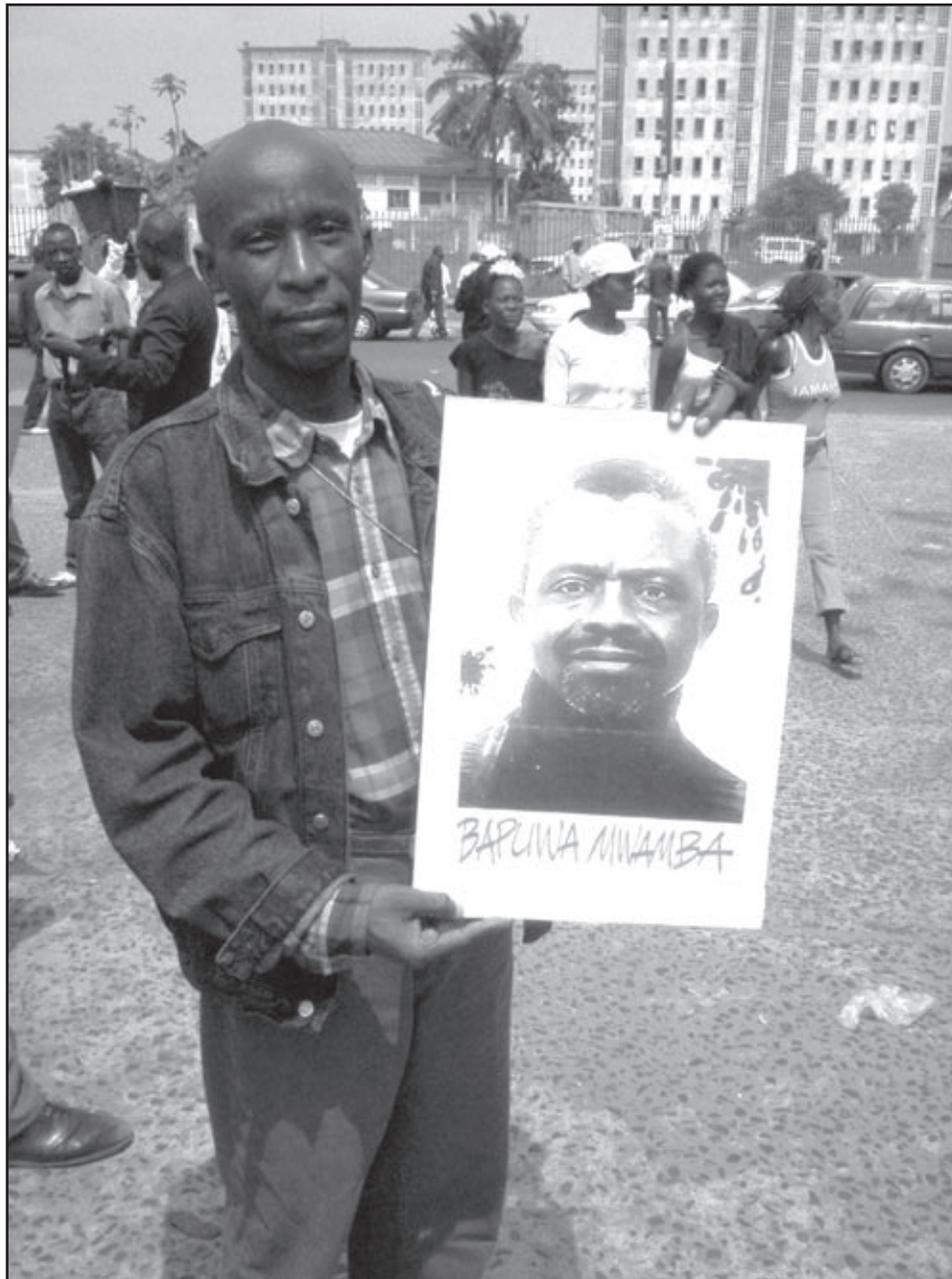


Simple coïncidence ou hasard de calendrier, le procès s'est ouvert quelques jours seulement après l'assassinat d'un autre journaliste, **BAPUWA MWAMBA**, ancien de *JEUNE AFRIQUE ECONOMIE* à Paris retourné au pays et qui écrivait pour le journal proche de l'opposition *LE PHARE*. Bapuwa avait déjà été est attaqué, le 08 mars 2006 en pleine nuit, par des hommes armés qui lui prennent, selon le propre témoignage du journaliste publié dans les médias, son ordinateur portable après en avoir exigé et vérifié le mot de passe, son téléphone portable ainsi qu'une somme de 350 USD. Le journaliste avait déposé plainte contre inconnu à l'époque. Une plainte qui restera sans suite jusqu'à cette autre nuit du 8 juillet 2006.

Cette nuit-là, le journaliste, 64 ans, n'a pas eu de chance. Il a été assassiné, à son domicile de la même adresse du quartier Malandi à Kinshasa/Matete peu après 2H00 du matin. Trois personnes armées se sont introduites dans sa résidence par la porte de derrière. Réveillé par les bruits de ces intrus, le journaliste qui vivait seul avec

L'affiche de la campagne «Tous ensemble contre l'oubli» conduite par JED pour exiger la vérité et la justice. (Photo JED)





Un manifestant brandissant la photo du journaliste Bapuwa Mwamba assassiné le 08 juillet 2006 à Kinshasa. (Photo JED)

un jeune neveu d'une vingtaine d'années, n'a pas eu le temps de s'échapper alors que son neveu a pu escalader le mur pour alerter le poste de police le plus proche. A son retour accompagné des éléments de la police, ils ont pu constater que le journaliste gisait dans une marre de sang et qu'il avait été atteint d'une balles tirées à bout portant dans sa jambe gauche. A première vue, Bapuwa a succombé des suites d'une longue hémorragie au moment où on s'affairait à l'acheminer dans un centre hospitalier. C'est finalement vers 7h00 du matin que les services de l'Auditorat Militaire et de la Police criminelle se sont présentés sur le lieu du crime avant que le corps ne soit acheminé, peu après 8H00, à la morgue de l'Hôpital Général de Kinshasa. Les assassins ont emporté un des téléphones portables du journaliste.

Journaliste très engagé depuis Paris où il a flirté avec l'opposition congolaise, Bapuwa, qui préparait une thèse sur l'histoire contemporaine de la RD Congo, était rentré à Kinshasa laissant sa famille à Paris au mois d'octobre 2005 avec l'intention de s'installer définitivement au pays. Depuis son retour, il publiait régulièrement des articles d'analyses politiques dans quelques journaux de la capitale congolaise. Le dernier article en date intitulé « Pourquoi la transition est-elle bloquée au Congo ? » a paru, le jeudi 06 juillet 2006, dans le quotidien *LE PHARE*. Dans cet article sur deux pages pleines, le journaliste constate « qu'après trois ans de transition démocratique, la situation politique se complique en RD Congo à la veille des élections », et relève « l'intolérance politique et les intimidations policières » qu'il illustre par un certain nombre de sujets à controverse notamment l'affaire de la condamnation du Pasteur Kuthino Fernando, la vraie fausse affaire des 32 mercenaires que le candidat Oscar Kashala aurait fait venir au pays ainsi que la prolongation de la transition congolaise au-delà du 30 juin 2006 qu'il qualifie de « Hold up politique ».

Face à ce second meurtre d'un journaliste en l'espace de 8 mois, les journalistes ont organisé une nouvelle marche silencieuse pour exiger enquête et protection. Le 31 août 2006, l'inspection provinciale de la Police de Kinshasa présente au cours d'une conférence de presse trois présumés assassins de Bapuwa. Ils ont été arrêtés dans la province du Bas-Congo où ils se seraient réfugiés après leur forfait. Comme d'habitude, il y a parmi eux des militaires. Il s'agit du soldat **Vangu Mbembo alias Manassé**, **José Mangenele Lowayi** présenté comme un déserteur des FARDC (Forces Armées de la RDC) et de **Kunku Makwala Sekula**. Selon la police, c'est le même

groupe qui aurait attaqué le journaliste au mois de mars 2006. Cette nouvelle affaire a été confiée à l'Auditorat Militaire de la Garnison de Kinshasa/Gombe. Quatre mois après, aucune date n'a été fixée pour l'ouverture de ce procès.

Bien avant Bapuwa, dans la bourgade de Kisanga (périphérie de Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, **KAYILU MUTOMBO**, technicien de maintenance de la RENATELSAT (Réseau National de Télécommunication par satellite, entreprise publique), qui faisait la permanence sur le site des émetteurs relais, a été retrouvé mort poignardé, le 29 mars 2006, le jour même où ont été sabotées l'émetteur de CCTV (Canal Congo Télévision, d'une chaîne de télévision privée appartenant au vice-président Jean-Pierre Bemba. Les conclusions de l'enquête sur ce meurtre n'ont jamais été rendues publiques. Les auteurs restent inconnus et par conséquent, aucun procès n'est à l'ordre du jour.

SABOTAGES . Deux semaines après l'attaque de l'émetteur de CCTV à Kisanga, le même scénario s'est produit dans la province du Nord-Kivu. Des hommes

en armes non autrement identifiés ont détruits, dans la nuit du 15 au 16 avril 2006, les émetteurs de **RTG@** (Radiotélévision Groupe l'Avenir, propriété d'un député proche du président Joseph Kabila) **Digital Congo TV** (propriété de la famille Kabila) et **RTNC** (Radiotélévision nationale congolaise, chaîne publique contrôlée par le PPRD, parti du président Kabila) installés sur le site dit Météo à Butembo ville située à 350 Km de Goma. Ces hommes en uniformes et armés que personne n'a pu identifier à ce jour ont détruit volontairement les émetteurs, réduisant ainsi au silence trois médias qui diffusaient depuis Kinshasa et étaient captés à Butembo grâce à ces émetteurs relais installés en décembre 2005. Comme dans le cas de Kisanga, Les éléments de l'armée congolaise commis à la garde de ce site n'étaient pas, curieusement, à leur poste cette nuit. Ici aussi les résultats des enquêtes restent inconnus et aucune personne n'a été appréhendée en rapport avec cette attaque.

Conséquence sans doute de l'impunité qui couvre les attaques contre les médias pour la deuxième fois en l'espace de 7 mois, l'émetteur de **CCTV** à Kisanga (Lubumbashi) a été attaqué de nouveau et saboté le 12 octobre 2006 par des hommes en arme mais inconnus provoquant ainsi la suspension de la réception des émissions de cette chaîne. Une enquête a été annoncée par les autorités judiciaires locales. A la publication du présent rapport, JED n'avait reçu aucune suite de cette dernière.

Il convient aussi de noter dans la foulée des violences menée contre les installations des médias, que Le 27 juillet 2006, le siège de la Haute Autorité des Médias (**HAM**), organe de régulation des médias en RD Congo, a été saccagé, pillé et incendié, par une foule de gens qui assistaient au meeting de fin de campagne électorale de M. Jean-Pierre Bemba au stade Tata Raphaël qui jouxte la siège de la HAM. Des témoins ont identifié ces gens comme des partisans du MLC (Mouvement de Libération du Congo) dont certains arboraient des T-shirt frappés de l'effigie de M. Bemba. Aucune enquête n'a été ouverte, à la connaissance de JED, autour de ces événements

malheureux. La HAM s'est retrouvée du jour au lendemain sans siège et sans archives.

ATTAQUES DES SERVICES PUBLICS. **RTMV** (Radiotélévision Message de vie, propriété de l'Eglise Armée de Victoire) a été saccagé, lundi 22 mai 2006 vers 21 h00', par une dizaine d'hommes en civil et fortement armés que des témoins disent appartenir à l'ANR (Agence Nationale de Renseignements). Ces hommes ont débarqué à bord de trois jeeps de marque Prado. Ils ont saccagé l'émetteur télé, emporté la table de mixage vidéo/audio, un titreur, un ordinateur, le moniteur et des téléphones portables. Quatre techniciens trouvés sur place ont été battus. Deux d'entre eux, Serge **NDONGA NDONGA** et **BORIS NAWEJ**, ont été gardés au cachot de l'ANR au secret pendant deux jours avant d'être relâchés.

Il était reproché à la RTMV, la diffusion, lundi 22 mai dans l'après-midi, en bande filante, d'une fausse information disant que le Pasteur Kuthino Fernando (chef de l'Eglise Armée de Victoire et propriétaire de la RTMV emprisonné au CPRK-Prison Centrale de Kinshasa) subissait des tortures physiques. Contacté par les services de sécurité pour faire arrêter la diffusion de cette fausse information, Modeste Mutinga, président de la HAM avait demandé et obtenu des responsables de la RTMV d'arrêter de passer cette information. Mais le soir, la RTMV a diffusé le culte controversé du Pasteur Kuthino de dimanche 14 mai au Stade « Tata Raphaël » de Kinshasa/Kalamu. Cette fois-ci, la demande téléphonique du président de la HAM d'arrêter la diffusion du culte qui a été à la base de l'arrestation de Kuthino n'a pas été suivie. La RTMV a diffusé dans son entièreté le culte en question. C'est à la fin de cette diffusion que des éléments des services de sécurité ont fait irruption aux studios télé de la RTMV et saccagé le matériel.



La police nationale congolaise disperse une manifestation à coup de gaz lacrymogène et parfois ... à coup de bottes comme ci-dessous.





*Ci dessus: Le pasteur Fernando Kuthino lors de son retour d'exil.
En bas, Kuthino en tenue de prisonnier lors de son procès à Kinshasa.*



La RTMV avait cessé d'émettre pour la première fois, dimanche 14 mai 2006 vers 18 h 00, à la suite de la coupure du signal par les éléments des services spéciaux de la police congolaise qui avait pris d'assaut le siège de cette église et procédé à la coupure de l'électricité dans le quartier où se trouve la rédaction de la radio pour empêcher à cette dernière de diffuser la scène de l'arrestation du pasteur Kuthino Fernando, responsable de cette église. Après trois jours d'interruption, la chaîne avait repris après l'achat d'un nouveau disjoncteur en remplacement de celui arraché par la police.

TUJENGE KABAMBARE, l'unique radio communautaire émettant à Kabambare, territoire situé à environ 450 Km de Kindu, capitale de la Province du Maniema a été saccagée et **Mukelenge Kalonda Gekalo**, directeur de la radio a été battu, mercredi 24 mai 2006, par trois militaires sous ordre du capitaine des FARDC (Forces armées de la RD Congo) Kengo Lengo. La radio avait cessé d'émettre car l'émetteur, les panneaux solaires et tous les autres appareils avaient été totalement

saccagés.

Le capitaine reprochait au directeur de la radio d'être orgueilleux et arrogant pour n'avoir pas répondu à son invitation après la diffusion, le 22 mai 2006, d'une information faisant état des tracasseries militaires que subissait la population. Des militaires érigeaient des barrières à l'entrée de Kabambare Centre exigeant 100 FC à tout passant, raflaient des vélos et extorquaient des chèvres.

Après la diffusion de cette information, le capitaine a convoqué Mukelenge à son bureau qui a refusé de se présenter pour des raisons de sécurité. Le lendemain matin, le capitaine Kengo, accompagné de trois militaires, s'est rendu à la radio vers 12 heures. Après avoir menacé Mukelenge, il a commencé à lui administrer des coups de poings et ordonné à ses militaires de continuer. Le directeur de la radio a été flagellé et son bras gauche cassé pendant que le capitaine cassait le matériel.

TÉLÉS EN FEU. Le 18 septembre 2006 dans l'après-midi un incendie a éclaté dans les studios de CCTV et s'est propagé dans tout l'immeuble qui abrite aussi les studios de CKTV. Le directeur général de CCTV et Radio Liberté (RALIK), M. Stéphane Kitutu Oléontwa a été grièvement brûlé. Après les premiers soins à l'hôpital général de Kinshasa, il a été évacué vers un hôpital spécialisé en Belgique pour des soins appropriés. Contacté au téléphone par JED quelques semaines après, M. Kitutu a dit que sa situation s'est nettement améliorée.

Une enquête mixte de la police et de la MONUC a été ouverte pour déterminer l'origine de l'incendie. A la clôture du présent rapport, les résultats de l'enquête pourtant bouclée n'ont toujours pas été publiés. Une source proche de la MONUC a indiqué à JED que les résultats de l'enquête sur cet incident

seront transmis au gouvernement qui sera issu des élections ! Pour le MLC, selon les premières indications en sa disposition, tout indiquerait qu'il s'agit d'un incendie criminel. Les adversaires du MLC parlent plutôt d'un incendie accidentel. M. Kasongo Numbi, ancien ministre et proche du président Joseph Kabila, qui était à CCTV au moment des faits pour un enregistrement a été lynché par une foule de partisans du MLC en colère qui avaient accouru à l'annonce de l'incendie. L'interruption des émissions provoquée par l'incendie a duré quatre jours au bout desquels CCTV et CKTV ont repris leurs émissions au même moment où on s'affairait à retaper les bâtiments.

L'incendie d'origine encore inconnue qui a consumé les médias du candidat Bemba est intervenu quelques jours seulement après la reprise des émissions après une interruption injuste et illégale du signal de 21 août 2006. Selon les informations obtenues par JED, l'ordre de couper le signal aurait été donné par l'ANR qui n'en a pas pourtant mandat légal. Même la HAM a officiellement dénoncé cette mesure. CCTV qui a été, la nuit du 20 août 2006 le théâtre des affrontements entre la garde présidentielle et celle de M. Bemba avait commencé, dès le matin du 21 août, à passer en boucle les images de sang des militaires et policiers tués devant ses bureaux. La foule a commencé à s'attrouper devant le siège de ces médias et dans un vox pop, des jeunes gens ont commencé à réclamer des armes pour en découdre. Craignant le pire, JED avait appelé M. Kitutu pour lui demander d'arrêter ces diffusions qui participaient de l'incitation à la violence. La HAM que JED a aussi contacté directement a dit avoir demandé directement au vice-président Bemba de faire arrêter cette émission. Avant même que la direction de CCTV ne réagisse, les services de sécurité ont ordonné la coupure pure et simple du signal réduisant au silence pendant 21 jours les deux télévisions et la radio de M. Bemba.

DES MIRACULÉS. Dans un pays où il existe plusieurs armées dans une armée et où les armes circulent comme de petits pains, il devient difficile de savoir s'il faut attribuer les attaques contre des journalistes au banditisme ambiant ou à des actes réfléchis d'intimidation. Lors de la répression souvent brutale des manifestations de l'opposition, la police ne fait pas de distinction entre les journalistes qui font leur travail et les manifestants. Bien plus, sortir sa caméra dans les rues de Kinshasa ou faire une photo sur la place publique est devenu dangereux pour les journalistes aussi bien congolais qu'étranger. Ils sont souvent entourés par une meute des agents dits des services de sécurité et même des badauds qui ignorent totalement les accréditations dont disposent les journalistes étrangers. Aux congolais, il est exigé un ordre de mission pour travailler dans la rue de leur propre pays. Il faut souvent déboursier de l'argent pour travailler librement dans la rue.

INTOLERANCES. L'intolérance politique dans des villes comme Mbuji-Mayi (bastion de l'opposition UDPS) n'épargne pas des journalistes travaillant pour des médias réputés proches du parti présidentiel PPRD comme RTOP (Radiotélévision Océan Pacifique), propriété de l'homme du diamantaire Ngoyi Kasanji, membre de l'Alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP), une plate-forme politique qui soutient le président Joseph Kabila.

Au mois de juin 2006, trois journalistes ont fait l'objet des attaques armées à domicile dont ils ont échappé par un concours de circonstances. **JEAN-LUC KINYONGO**, directeur de l'hebdomadaire VISION a été visité à domicile dans la nuit du vendredi 02 au samedi 03 juin 2006, vers 03 heures par des hommes en uniforme armés. Il a eu le temps d'appeler du secours et les assaillants ont pris la fuite. **ROLAND BROCKMAN** journaliste de nationalité allemande, correspondant à Nairobi (Kenya) de l'hebdomadaire allemand DIE WELT

a été attaqué dans la nuit du 27 juin 2006 par des hommes armés qui ont tiré sur lui tandis que **EUGENE ABALAWI**, journaliste à RTG@ (Radiotélévision Groupe l'Avenir), émettant à Kinshasa a été menacé de mort, dans la nuit du 21 juillet 2006, par des militaire armés qui se sont introduits dans sa maison.

JEAN-JACQUES FERON, de nationalité française, journaliste à RTL (Radiotélévision Luxembourg) s'est évanoui après avoir inhalé, le 10 juillet 2006, du gaz lacrymogène lors d'une marche organisée à Kinshasa par 19 candidats aux élections présidentielles et législatives qui réclamaient des concertations politiques avant la tenue des élections. Cette marche a été réprimée violemment par la police nationale congolaise à Kinshasa. Le journaliste a été conduit dans un centre hospitalier à bord d'une jeep de la police.

EMMANUEL MAKILA, journaliste de l'hebdomadaire « The Post » paraissant à Kinshasa qui tentait de faire des photos de l'immeuble de la HAM en feu, a été brutalisé et son appareil photo confisqué. Emmanuel a eu la vie sauve grâce à un autre journaliste qui est venu à son secours et l'a identifié comme journaliste car la foule le traitait « d'espion ». Un autre journaliste a subi la violence physique, il s'agit de **GUYLAIN NGATIEBA**, caméraman à la chaîne privée RTG@ (Radiotélévision Groupe l'Avenir) émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo. Il a été battu, mercredi 25 mai 2006, par une meute de policiers commis à la garde de l'artiste musicien Ngiamakanda dit Werrason. La cassette de l'arrivée de la star américaine Shaggy a été confisquée. « J'étais dans le cortège qui revenait de l'aéroport international de N'djili lorsque j'ai été tiré hors de ma voiture par des policiers qui m'ont roué des coups. Ils ont cassé ma caméra et emporté la cassette qui contenait les images de cet événement sans aucun motif valable », a déclaré à



Devant CCTV et CKTV en feu, un garde de M. Jean-Pierre Bemba monte la garde. (Photo Shako - Droits réservés JED)



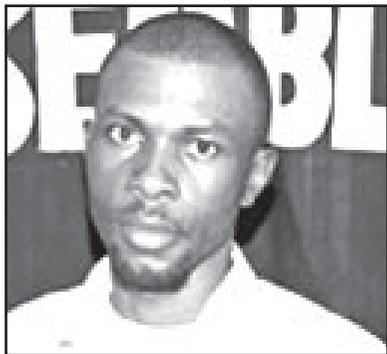
Désormais les tanks de la MONUC sont postés, de jour et de nuit, devant CCTV & CKTV. (Photo JED)



Jean-Jacques Feron, journaliste à RTL après avoir inhalé du gaz lacrymogène, le 10 juillet 2006 à Kinshasa. (Photo Shako - Droits réservés JED)

JED le journaliste qui s'en est sorti avec des enflures soignées dans un centre hospitalier de Kinshasa. Shaggy et Werrason ont agrémenté à Kinshasa des concerts publics dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida.

RICHARD MUKENDI MUNKAMBA, cameraman à RTDK (Radio Télévision Debout Kasai), émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental, a été battu à coup de pierre, vendredi 09 juin 2006, par des jeunes gens identifiés par des témoins comme des partisans de l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social, parti d'opposition), qui l'ont attaqué par derrière pendant qu'il filmait une marche du soutien au processus électoral, organisée par le PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement, parti du président Joseph Kabila). Mukendi avait perdu connaissance et laissé pour mort dans la rue au



Guylain Ngatieba, opérateur de prise de vue à RTG@ (Photo JED)

niveau de la mairie de Mbuji Mayi. Sa caméra a été emportée. Il a été admis pendant cinq jours à l'hôpital Saint Jean-Baptiste Kansele à Mbuji Mayi. Comme sa situation devenait préoccupante, JED a entrepris des démarches auprès de la MONUC, de Reporters sans frontières (RSF/Paris), du Comité de protection des journalistes (CPJ/New York) et de l'ancien ministre des droits humains M. Ntumba Luaba pour acheminer le journaliste à Kinshasa où il a subi un scanner de la tête et poursuivi des soins appropriés avant de regagner Mbuji-Mayi.

SAMI MBETO, animateur à la radio Kilimandjaro FM, émettant à Tshikapa, deuxième ville de la province du Kasai Occidental (au centre de la RDC) a été pris en otage, dimanche 30 juillet 2006 - jour des élections présidentielles et législatives - dans l'enceinte d'une école primaire située dans la commune de Dibumba 1 par une foule en colère. Mbeto a été pris au moment où il effectuait la ronde des bureaux de vote. Une foule estimée à près de 200 personnes protestaient contre la découverte sur les listes de vote de personnes ayant déjà voté à leur place. Le journaliste a été contraint de s'asseoir à même le sol. Les manifestants voulaient, par cet acte, faire pression sur la CEI pour qu'elle leur donne l'occasion de voter. Le journaliste a perdu son dictaphone, ses écouteurs et une radio solaire, don de l'Unesco aux radios communautaires de la RD Congo. Mbeto n'a pu être libéré que grâce à l'intervention d'un autre groupe de journalistes qui sont arrivés sur les lieux. Sa radio solaire a été retrouvée 3 jours après.

FREDDY MUSANGU MUSKABA, reporter à RTOP (Radiotélévision Océan Pacifique, propriété d'un diamantaire proche du PPRD) émettant à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental, a été agressé, mardi

18 juillet 2006 par des supporters de l'UDPS dans un quartier populaire de Mbuji-Mayi. Ses assaillants l'ont roué de plusieurs coups avant qu'il ne réussisse à s'échapper. Son tort est de travailler pour un média dit proche du PPRD. Quant à **JOSÉ IPASH**, reporter à la même chaîne, il a été interpellé, le même jour en début de soirée, par des agents de la police en patrouille au niveau de la place de la poste, dans la commune de Diulu en compagnie de son épouse. Après avoir décliné son identité et sa qualité de journaliste à la RTOP, les policiers lui ont intimé l'ordre de lui et à son épouse de se déshabiller et de repartir tout nus à leur domicile. Lundi 7 juillet 2006, **JEAN FELIX MULAJA**, chroniqueur de l'émission « Mameña ya bana » (Ndlr : Droit des enfants), à la même chaîne a été battu, par six hommes pendant qu'il se rendait à l'organisation non gouvernementale « Save Children » pour remettre les mégaphones. Arrivé dans un quartier populaire, le journaliste s'est vu entourer par des gens qui l'accusait de faire la campagne de son patron puisqu'il tenait les mégaphones.

A Matadi, capitale de la province du Bas-Congo, **PAPY NDUNGUNU**, caméraman à la RTM (Radiotélévision Matadi) chaîne privée, s'est vu ravir sa caméra, vendredi 30 juin 2006, par les policiers des services spéciaux lors d'une manifestation des adeptes de la secte politico mystique « Bundu dia Kongo ». Après négociation, la caméra et la cassette ont été remises à la chaîne vers 20 heures.

JOURNALISTES TÉMOINS GÉNANTS.

G HISLAINE DUPONT, envoyée spéciale de RFI (Radio France Internationale), l'une des principales radios captées en FM en RDC, a été expulsée, lundi 3 juillet 2006, par le major Van Ibiba, de la direction générale des renseignements et services spéciaux de la police

congolaise communément appelé Kin-Mazière en présence de M. Didier Lagueny, consul de France à Kinshasa. Aucune notification officielle n'a été donnée à Dupont à Kin Mazière qui a promis de la lui faire parvenir par l'ambassade de France. Le major Van lui a remis un billet d'avion de la compagnie SN Brussels en lui disant « avec les compliments de la police congolaise ». Lui-même et quelques agents ont accompagné Dupont jusqu'au pieds de l'avion après l'avoir photographiée et pris ses empreintes digitales.

Il était reproché à la journaliste d'avoir fait quelques reportages alors que le ministère de l'information ne lui avait pas encore délivrée l'accréditation. Dupond était arrivé en RDC porteuse d'un visa de travail de 6 mois et avait introduit, dès son arrivée, une demande d'accréditation conformément aux usages. Deux mois après, elle n'avait toujours pas reçu la fameuse lettre du ministère de l'information et presse l'autorisant à travailler. Ce document qui est vendu à des prix exorbitants aux journalistes étrangers prend au maximum trois jours. Il était donc clair que Ghislaine Dupond était indésirable en RDC.

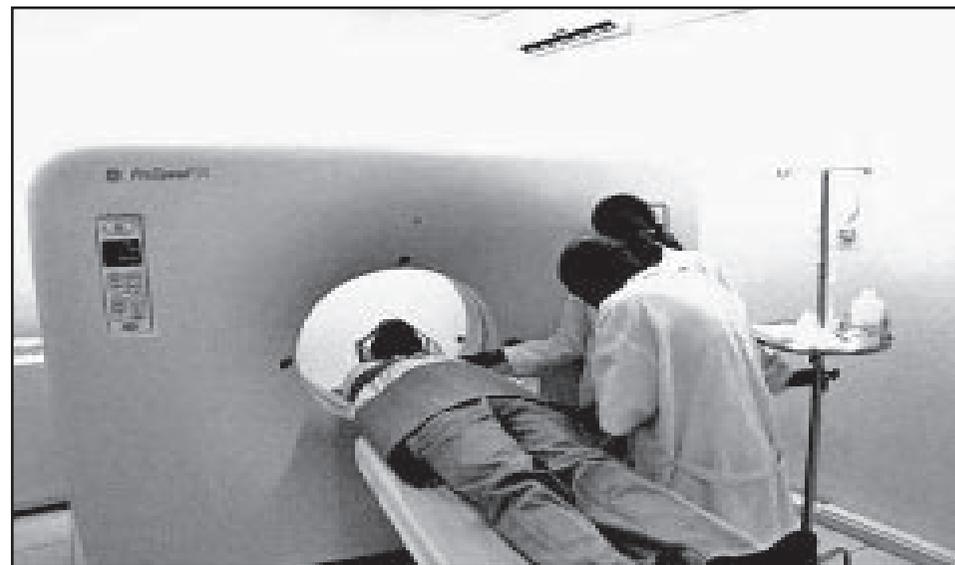
Après des négociations et pourparlers avec la direction de RFI, il fut promis que le document allait être délivré « dans la journée ». C'est fort de cette promesse que Dupond s'est risquée de commencer à travailler. Mal lui en prit. Elle a fourni l'argument officiel de son expulsion. Après avoir invoqué, maladroitement, le « trop plein » de correspondants de RFI en RDC, qui ne convainquaient personne, le Ministre Mova a poussé la journaliste à la « faute ». Pendant les longs mois qu'elle a passé à attendre son accréditation, Dupond a fait l'objet des attaques personnelles frisant l'incitation au meurtre dans un journal proche du PPRD.

Ghislaine Dupond est tout simplement victime de son professionnalisme. En effet, elle avait dénoncé lors des précédents reportages en RDC « les tripatouillages » de certaines lois dont les versions publiées par le

journal officiel (qui dépend de la présidence de la République, étaient différentes des versions votées par le Parlement. Elle avait aussi dénoncé à Bukavu, capitale de la province du Sud-Kivu, des manœuvres politiciennes dans le chef du camp présidentiel visant des populations d'origine congolaises tutsie. A l'époque, le Ministre PPRD de la presse et information, M. Henri Mova Sakanyi avait menacé, par écrit, de couper le signal de RFI la comparant à la Radio des Mille collines de triste mémoire au Rwanda des années génocide.

PRESSIONS. Contrairement aux us et coutumes de la diplomatie qui veulent que le plénipotentiaire envoyé dans un pays soit accepté par le pays hôte avant sa nomination officielle, dans les médias, la désignation des envoyés spéciaux ou permanents pour couvrir un événement dans un pays est de la compétence exclusive de la rédaction ou du média. Aucune souveraineté d'un Etat n'autorise ce dernier à se choisir les journalistes qui lui plaisent. Il s'agit tout simplement d'une atteinte à la liberté de la presse. En RDC, au moins trois journalistes ont été expulsés du territoire pour des raisons politiciennes qui ne visaient qu'à écarter des témoins gênants ou à régler des comptes obscurs à un journaliste qui dérange par son professionnalisme. JED a pu savoir de source sûre, particulièrement pour Ghislaine Dupond de RFI (Radio France Internationale), qu'une délégation conduite par un haut fonctionnaire de la présidence de la République du Congo s'est rendue au Quai d'Orsay (Ministère des Affaires Etrangères en France) pour tenter d'obtenir des autorités françaises que la journaliste Ghislaine Dupond soit remplacé par un autre journaliste pour couvrir les élections. Réponse du Quai d'Orsay : « nous n'avons aucun ordre à donner à la rédaction de RFI. Ce serai un scandale ».

DELIT DE FACIES. Dans la province du Nord-Kivu, **HAKIZIMANA THEMISTOCLE ET ASIMWA ASSA ARTHUR**, deux journalistes de nationalité rwandaise, travaillant pour de l'Agence



Le journaliste Richard Mukendi passant un scanner dans un hôpital spécialisé de Kinshasa après son agression à Mbuji Mayi. (Photo JED)

de presse Reuters au Rwanda, ont été expulsés, le 28 juin 2006, de Goma, capitale de la province du Nord Kivu, par les militaires de la garde présidentielle (GSSP) qui les accusaient d'être « des espions au service des terroristes en mission au Congo pour tuer Kabila comme son père ». Cette expulsion a eu lieu le jour de l'arrivée du président Joseph Kabila dans cette province pour sa campagne électorale. Hakizimana a été interdit d'entrée à Goma pour la couverture du séjour du chef de l'Etat et chassé à la grande barrière principale de la ville en provenance du Rwanda. Quant à Asimwa, il a été arrêté en plein centre ville par un capitaine de la GSSP sur dénonciation de la population hostile à sa morphologie rwandaise et reconduit à la frontière sans autre forme de procès.

PROCÈS POUR RIRE. Au cours de cette période électorale, plusieurs journalistes et médias ont été déferés devant les cours et tribunaux, pour des faits parfois non avérés. Le constat qui se dégage de ces procès est que, le magistrat, garant de





Pierre Sosthène Kambidi, journaliste à Radio Concorde à Tshikapa. (Photo JED)

34

la liberté reconnue aux journalistes ont été influencés par certains potentats et ont rendu des jugements iniques, dont certains méritent d'être épinglés.

Pierre Sosthène KAMBIDI, journaliste à la radio privée Concorde FM, émettant à Tshikapa, deuxième ville de la Province du Kasai Occidental (centre de la RD Congo), a été arrêté, le 08 juin 2006, et placé en détention provisoire à la prison centrale de Tshikapa, avant d'être condamné, le 10 juin, soit deux jours plus tard, à 3 mois de servitude pénale principale et au paiement d'une amende de 150.000 francs congolais (soit l'équivalent de 300\$), à l'issue d'un procès que JED a qualifié d'expéditif.

Selon les informations parvenues à JED, le journaliste aurait dénoncé à la radio, le 07 juin, l'arrestation et la bastonnade en public d'un avocat, par des policiers de l'escadron mobile de Tshikapa, pour une affaire familiale. Non content de cette dénonciation, qui n'a par ailleurs jamais été prouvée, M. Pierre Kidogo, commandant dudit escadron, avait tout simplement ordonné l'arrestation du journaliste et sa détention.

Il y a lieu de se poser des questions sur l'impartialité d'un jugement rendu en pareilles circonstances :

Primo : Le journaliste a été arrêté par les éléments de l'escadron mobile de Tshikapa, ceux-là même qui se sont sentis lésés par les prétendus propos attribués au journaliste, et sans mandat du procureur.

Secundo : Quand le journaliste a-t-il été présenté devant le procureur pour être entendu ? Quand et comment le Tribunal a-t-il été saisi de ce dossier ? Le journaliste a-t-il bénéficié des garanties nécessaires pour préparer sa défense ?

Le récit des événements parvenus à JED, démontre

que si, effectivement le journaliste a été entendu par le procureur de Tshikapa, le soir même de son arrestation, ce dernier ne s'est pas préoccupé de vérifier la légalité de l'arrestation du journaliste ni d'instruire ce dossier à charge et à décharge, ainsi que l'organise la loi. Une instruction objective aurait conduit le parquet à auditionner les collaborateurs du journaliste (notamment le Directeur des programmes) et l'enregistrement de la bande contenant les propos incriminés avant d'établir ou

non sa culpabilité et le déférer, le cas échéant, devant le Tribunal compétent. Pareille procédure aurait nécessité, en cas de célérité justifiée, un minimum de deux jours avant la saisine du tribunal.

Parlant de cette saisine, il sied de rappeler qu'il existe, en droit congolais, deux voies principales de saisine du tribunal pénal : la citation à prévenu et la citation directe. Les autres voies, comme par exemple la comparution volontaire ou encore la saisine d'office, sont peu usitées. La citation à

TEMOIGNAGE.

Jeudi 08 Juin 2006, «Je me trouvais à la station de Radio qui m'emploi concorde FM lorsque surgirent 7 policiers conduit par le sous commissaire Tshindesha MÜNYEPALE aux environs de 12h30' locales. sur un ton menaçant l'un d'eux me dit en Lingala, une des quatre langues nationales de la RDC : « Yo Telema Bolole » (Tient toi debout idiot). Je fus menotté jusqu'à un poste de police, Escadron mobile d'intervention (EMI). choquées, plusieurs personnes ont suivies et voulaient savoir ce que c'était. Un commandant en poste à l'EMI ordonna qu'on enlève les menottes ce qui fut fait. J'ai alors été escorter brutalement jusqu'au Parquet où le Magistrat KONGI EKUSU me reçut dans son cabinet. Je lui fais tout de suite la remarque que j'ai été arrêté sans document à mon lieu de travail. Il appela un policier qui sortie de sa poche un mandat d'amener et c'est alors que j'appris que j'étais poursuivi du chef des « diffamations et injures publiques » à l'encontre du Commandant de la Police d'EMI, le Commissaire Principal Pierre KIDOGO. Vers 17h locales soit 15h en temps universel, le magistrat KONGI me dit qu'il ne pouvait pas me verbaliser et que l'affaire était envoyée en flagrance devant le Tribunal de Paix. Sous la direction de son président et juge Aimé ZANGISI MOBELE qu'a assisté le Magistrat Willy SHIMBA, le Tribunal siégeant le même jour. Après près d'une heure de débat, la cause fut renvoyée à 48 heures soit le samedi 10 juin 2006. Le Tribunal pris la décision de me garder en prison sous mandat de dépôt. Ce fut chaud - une prison ou les passionnaires dorment sur des morceaux de cartons, ne se lavent pas et où, les condamnés sont militaires mêlés aux civiles.

Le samedi 10 juin au petit matin quatre policiers vinrent me chercher en prison. Le palais de justice était noir du monde, des journalistes qui avaient réduit leurs radios au silence - les amis - sympathisants et activistes de droit de l'homme. L'audience commença à 11h locales et le juge prononça son jugement vers 17h.

J'étais condamné à trois mois de prison ferme et au paiement de 150.000 FC soit 340\$ à verser au plaignant. Un tollé général de protestation. La foule dénonça tout de suite la forfaiture! que des larmes n'ont pas été versées par les amis et familles. Sur conseil d'un de mes avocats maître Dieudonné Pieme, j'ai suis rentré en prison la mort dans l'âme! Mon seul péché était celui d'avoir dénoncé à l'antenne les tortures infligées par les policiers à un avocat. Ça était dur comme épreuve. Je fus libéré, mercredi 13 juillet 2006, après avoir payé 20.000 FC de cautionnement. Je quittai la prison en culotte et singlet à 20h30' locales. Lorsque je revis des journalistes et famille mobilisés depuis le matin devant la prison centrale de Tshikapa, je fondis en larmes.

Pierre Sosthène KAMBIDI,

Coordonnateur à la Radio Concorde FM

prévenu est l'œuvre du ministère public qui, après instruction, saisit le tribunal en lui demandant la condamnation du prévenu du chef des infractions mises à sa charge. La citation directe, quant à elle, est l'œuvre de la partie lésée (partie civile) qui saisit directement le juge compétent, sans passer par le parquet, en vue d'obtenir la condamnation de l'auteur de l'infraction qui lui a causé préjudice mais aussi la réparation de ce dernier. Dans l'un ou l'autre cas, un délai minimum de 8 jours francs, entre le jour de la signification de l'exploit et celui de la comparution du prévenu, doit être obligatoirement observé en vue de permettre au prévenu de préparer sa défense.

In specie, le tribunal de paix de Tshikapa, après avoir reçu le dossier du parquet, devrait notifier au journaliste la date de sa comparution, par le biais d'une citation à prévenu, en prenant soin de respecter le délai de 8 jours francs. Dans ces conditions, Kambidi aurait dû comparaître devant le tribunal, au plus tôt le 19 juin.

On se rend compte, que ce procès s'est déroulé du début à la fin dans l'irrespect flagrant de la procédure en la matière. Et pareil procès ne pouvait qu'aboutir à une condamnation aussi inique.

KAZADI MUKENDI, mieux connu sous le nom de presse de Kazadi Kwambi Kasumpata, correspondant de l'hebdomadaire « Lubilanji Expansion », paraissant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, a été condamné, le 14 juin 2006, par le Tribunal de Paix de Kinshasa/Gombe, à 4 mois de servitude pénale principale et au paiement des dommages-intérêts d'une valeur de cinq mille dollars américains (5.000 Usd), pour imputations dommageables à l'endroit de l'Université Protestante au Congo (UPC).

Kazadi avait été arrêté le 20 avril 2006, puis mis au cachot du parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe, à la suite de deux articles publiés

dans le journal « Lublanji Expansion » dans ses livraisons du 07 mars 2006 et du 20 mars 2006, portant respectivement les numéros 188 et 189, dénonçant la mauvaise gestion et le détournement des dons par l'UPC. Deux jours après, il fut transféré au Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK) pendant que ce dossier venait d'être envoyé au Tribunal de paix de Kinshasa/Gombe pour fixation.

Avant la première audience, fixée au 05 mai 2006, le journaliste avait introduit une demande de liberté provisoire que le Tribunal avait rejeté par une ordonnance rendue le 02 mai 2006. Conformément à la loi, le journaliste avait donné mandat à son avocat en vue d'interjeter appel contre cette ordonnance, devant le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe. L'appel étant suspensif, le tribunal de paix devrait, en raison de l'appel interjeté contre son ordonnance, surseoir à sa procédure jusqu'à l'épuisement de l'examen du recours porté devant le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe. Faisant fi à ce principe sacré de la procédure pénale, le Tribunal de paix a poursuivi son instruction régulièrement, soit le 05, le 11, le 16 et le 30 mai 2006, date à laquelle l'affaire a été prise en délibéré, alors qu'au même moment l'affaire était pendante devant le Tribunal de grande instance qui, en date du 24 mai, avait ordonné la libération provisoire du journaliste par sa décision n°0340/ RMP. 41.246/ PR021/2006/ ISN.

C'est dans cette confusion voulue et entretenue délibérément par les autorités judiciaires que le Tribunal de paix de Kinshasa/Gombe avait rendu, le 14 juin 2006, presque en catimini, le jugement contre lequel les avocats de JED, sur procuration du journaliste, avaient interjeté appel, le 24 juin 2006, soit le dixième et dernier jour du délai légal



pour interjeter appel. Saisi de cette situation, l'inspecteur général des services judiciaires et avocat général de la république, dans sa lettre n° 601/1169/008/D.042/2006, du 16 juin 2006, avait sommé le procureur de la république de Kinshasa/Gombe de lui fournir le motif du refus d'exécuter l'ordonnance de mise en liberté provisoire prise en faveur du journaliste. Aucune réponse.

Finalement, sous la pression de JED et après une seconde mise en demeure de l'inspecteur général des services judiciaires, que le procureur de la république de Kinshasa/Gombe, avait ordonné, le 05 juillet 2006, la libération du journaliste après 75 jours de détention.

**DESTRUCTIONS, ENLÈVEMENTS
ET ARRESTATIONS
ARBITRAIRES.**



Ricky Nzuzi, journaliste à la RTNC/Lubumbashi.
(Photo JED)

RICKY NZUZI, journaliste à la RTNC, station de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Katanga, a été enlevé, vendredi 18 mai 2006, vers 5 heures du matin, par quatre hommes armés dont deux en tenue militaires et deux autres en tenue civile pendant qu'il attendait le taxi pour se rendre à sa rédaction.

Après avoir donné sa destination, le chauffeur a changé de route pour l'amener sur la route de Kasumbalesa. Les autres passagers avaient commencé à le fouiller pour enfin découvrir sa carte de presse. A la vue de son nom, ils ont commencé à le menacer en disant « c'est toi le journaliste qui diffuse les informations de nos ennemis du RCD et du MLC.

Ce taxi a roulé pendant plusieurs heures sur la route de Kasumbalesa avant de s'arrêter dans une brousse. Ces assaillants l'ont jeté dans cette brousse,

après l'avoir ligoté avec ses chaussettes. L'argent, le portable, la caméra et les accessoires ont été emportés. C'est aux environs de 12 heures que le journaliste a réussi à se détacher et marcher dans la brousse durant 4 heures avant de retrouver la grande route et attraper un camion qui l'a transporté jusqu'à Lubumbashi vers 18 heures.

Depuis cette date, un groupe de gens non autrement identifiés, poursuit le journaliste partout où il va de nuit comme de jour. La section des droits de l'homme de la MONUC a mené une enquête à ce sujet et a jugé bon d'évacuer Nzuzi pour Kinshasa pour une courte durée. Depuis le 19 juillet dernier, le journaliste et toute sa famille se trouvent à Kinshasa.

JEAN NDOMBASI, responsable de la Radio communautaire de Moanda, émettant à Moanda, troisième ville de la province du Bas-Congo a été retenu pendant 3 heures, mercredi 9 août 2006, au corps de garde de la police. Le journaliste a reçu une invitation pour assister au conseil de sécurité du territoire de Moanda. Arrivée sur le lieu, Ndombasi s'est vu interdire l'accès à la réunion et a été retenu au corps de garde. A la fin de la réunion, il lui a été demandé de se mettre à la disposition de l'ANR (Agence nationale des renseignements).

Il est reproché au journaliste d'avoir interviewé, mardi 8 juillet, avec M. Mbenza Mbenza, leader du secte Bundu dia kongo, qui avait décrété une journée ville morte à Moanda pour exiger la libération d'une vingtaine de ses adeptes. Dans cette interview, M. Mbenza se mettait à la disposition de l'autorité pour une éventuelle négociation. Les agents de l'ANR ont estimé que l'interview n'avait pour but que d'entêter M. Mbenza et ses adeptes. Ils ont demandé à Ndombasi de déposer la cassette de l'interview et de se présenter avec Nestor Divungutulu et Ngwala Lukoki, rédacteur en chef et présentatrice d'édition incriminée. Après avoir remis la cassette,

les journalistes sont repartis avec injonction de se mettre à la disposition de l'ANR.

CLANDESTINITÉ. Au moins une dizaine de journalistes, animateurs et techniciens de Canal Kin Télévision, une chaîne privée appartenant au vice-président Jean-Pierre Bemba, émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, se sont rendus, lundi 28 août 2006, au siège de JED pour se plaindre des attaques et des menaces dont ils font l'objet depuis plusieurs jours de la part des inconnus.

Les uns ont déclaré à JED avoir reçu des visites des personnes inconnues ainsi que des appels téléphoniques anonymes les menaçant de mort s'ils n'arrêtaient pas de travailler pour le compte de M. Bemba. Tandis que d'autres disent avoir été visés par des attaques armées dont ils ont pu échapper miraculeusement. Cette situation les a contraints à vivre dans la clandestinité.

Pour rappel, dans la suite des affrontements armés qui ont eu lieu à Kinshasa après la publication des résultats partiels de l'élection présidentielle, les deux chaînes privées de télévision appartenant à M. Bemba, à savoir Canal Kin Télévision et Canal Congo Télévision, ont été réduites au silence depuis le 21 août 2006 par une coupure brusque de leur signal sur ordre du Ministre de la presse et information M. Mova Sakanyi qui est du parti présidentiel, PPRD. Le pouvoir reproche à ces médias de mener une campagne d'incitation à la haine et à la violence au travers de ses émissions politiques.

RÉSILIER LE CONTRAT SI ON VEUX VIVRE.

CHRISTIAN NDALA, journaliste à Radio Oasis et correspondant à Lubumbashi de CCTV et RALIK a déclaré à JED recevoir des menaces quotidiennes anonymes depuis le début de la campagne électorale du second tour de l'élection présidentielle, le 13 octobre 2006.

Le journaliste a été battu, vendredi 19 octobre 2006, devant l'église Viens et Vois, par les partisans du PPRD, pendant qu'il fuyait pour protéger sa caméra, les affrontements qui ont éclatés entre les partisans du PPRD et ceux du MLC, venu accueillir le pasteur Théodore Ngoy, membre de l'UN (Union pour la Nation) à Lubumbashi.

Ndala reçu des coups de fil anonymes des personnes qui le menacent en ces mots « il faut résilier ton contrat avec le MLC si tu veux vivre ».

Après avoir été informé de l'incendie de l'émetteur de Kisanga, le 12 octobre dernier, Ndala s'est rendu sur le lieu pour s'enquérir de la situation. Sur place, les militaires qui gardent ce site ont refusé de lui fournir des informations sur ce qui s'est passé. Rebroussant chemin, un groupe de gens, non autrement identifié l'ont menacé.

GUERRE DES MÉDIAS INTERPOSÉS. RADIO SANKURU LIBERTÉ ET RADIO LUSANGANI, propriétés de M. Lambert Mende, député du PPRD et de M. Olenga Nkoy, président du parti FONUS, émettant à Lodja, territoire situé à près de 750 Km de Mbuji mayi, chef lieu de la province du Kasai Oriental, ont été incendiées, mercredi 26 octobre 2006, par une foule de gens, non autrement identifiée.

Selon les informations recueillis par JED, voulant être médiateur entre deux groupes de gens qui se disputaient la place au rond point du marché, pour mettre les effigies des deux candidats en lice au second tour, un commerçant connu sous le nom de M. Djube, de la ville de Lodja a été poignardé par un inconnu faisant parti d'un cortège qui battait campagne pour Joseph Kabila.

Suite à la mort de ce commerçant, des affrontements ont éclaté entre les partisans de l'AMP et ceux de

l'UN. Ces manifestants sont allés sur le site qui abrite les stations des trois radios avant d'incendier deux, épargnant la troisième, radio Tam- Tam de M. Charles Okoto, membre du PPRD.

Il était reproché à la radio Liberté la diffusion des informations selon lesquelles, quelques cadres de l'AMP distribuaient de l'argent à la population pour la pousser à voter pour M. Joseph Kabila.

ÉQUATEUR. RADIO BOBOTO, une radio privée, proche du PPRD (Parti du peuple pour la

reconstruction et la démocratie), émettant à Bumba, ville située au nord de la Province de l'Équateur, a été saccagée et tous les matériels emportés, dimanche 29 octobre 2006, par des gens partisans du MLC.

Selon les informations obtenues par Journaliste en danger (JED), pendant les opérations de vote, des militants du MLC (Mouvement de la libération du Congo, parti de Jean-Pierre Bemba) auraient surpris le président d'un bureau de vote avec des bulletins déjà cochés en faveur du président sortant, M. Joseph Kabila. Cette découverte a occasionné la

LA RÉGULATION EN QUESTION

La période électorale a été également marquée par une pléthore de sanctions de la Haute Autorité des Médias (HAM) au point où un observateur n'a pas manqué de faire observer que « trop de sanctions tue la sanction ». Voulue par les négociateurs de Sun City, la HAM en tant qu'instance de régulation avait reçu pour principale mission de « veiller à la neutralité des médias publics surtout en période électorale ». A côté de cette mission, la HAM devait assurer la régulation des autres médias tant de la presse écrite que de l'audiovisuel dans le but ultime de promouvoir la liberté d'expression.

S'il est vrai qu'aucune liberté n'est absolue, celle d'expression ne l'est pas non plus. Durant toute la période électorale couverte par le présent rapport, on a assisté à des abus de la liberté d'expression dans le chef aussi bien des hommes politiques que de certains journalistes ou médias. C'est justement en vue de prévenir ces dérives et dérapages que la HAM a mis sur pieds des codes de bonne conduite auxquels journalistes et hommes politiques ont été invités à adhérer. En dépit de ces engagements sur l'honneur, il y a eu des manquements qui à un moment, ont failli emporter le processus. Il a fallu donc sanctionner.

Si dans la fond la HAM a rempli son contrat de veilleur de la norme en matière de liberté d'expression, il n'en a pas été le cas sur le plan de la forme. En effet, il a été donné à JED de constater une disproportion scandaleuse entre la faute commise et la sanction prononcée par l'instance de régulation. Comment peut-on, par la faute d'un journaliste, d'article et émission, fermer une entreprise de presse pendant 30 jours sans crainte de la faillite? Comment comprendre également que pour une même faute, le barème des sanctions diffère selon les médias ou les tendances politiques? pourquoi 7 jours à tel et 15 ou 30 jours à tel autre? Et que dire de cet aveu d'impuissance face aux actes de désobéissance des médias proches de la Majorité présidentielle et de la nonchalance face à l'impartialité scandaleuse qu'a affichée la chaîne de tout le monde qu'est la RTNC?

Puisque, comme disent les juristes, la forme corrompt le fond, les sanctions de la HAM ont souvent parues, aux yeux d'une frange importante de l'opinion, comme arbitraires. Cette régulation de deux poids deux mesures a laissé apparaître une sorte de partialité de cette institution citoyenne contrôlée paradoxalement par des hommes politiques. Même s'il convient cependant d'admettre que des correctifs ont été apportés dans les barèmes des sanctions lors du second tour de l'élection présidentielle. Face aux périls réels ou supposés du processus de normalisation politique en RDC, la HAM demeure, somme toute, un mal nécessaire là où l'autorégulation se cherche encore et la justice bât de l'aile.

colère des supporters de M. Bemba qui ont saccagé le bureau de vote avant de s'en prendre également à la radio Boboto.

Par ailleurs, à Tshikapa, deuxième ville de la province du Kasai occidental, la station locale de

RADIO LIBERTE (propriété de Jean-Pierre Bemba), a été assiégée, dimanche 29 octobre 2006, par quelques militaires qui tiraient en l'air pour pousser les journalistes de cesser de diffuser des émissions donnant Jean-Pierre Bemba vainqueur.

Ayant appris la nouvelle, la population a accouru avec quelques policiers envoyés par le maire de la ville pour sécuriser la radio.



Le siège de la HAM à Kinshasa Kalamu au lendemain du pillage intervenu le 27 juillet 2006. Rien n'a résisté à la furie destructrice des manifestants. Tout a été emporté ou tout simplement brûlé. Le Tsunami n'aurait pas fait mieux. (Photo JED)



CONCLUSION : DES ÉLECTIONS TRANSPARENTES... SANS DÉBAT

Trois mois après le rendez-vous du 30 juillet 2006, lors du premier tour d'une élection qui a mis en course 33 candidats à l'élection présidentielle, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a convié le peuple congolais à un deuxième et dernier rendez-vous avec l'histoire de leur pays, le dimanche 29 octobre 2006. Alors que la CEI assurait avoir pris toutes les dispositions pour éviter les erreurs, les ratés et les suspicions du premier tour, dans les états major des forces politiques en présence, tout indiquait qu'on se préparait, et aux élections et à faire la guerre.

En effet, les derniers jours de fin d'une campagne qui a été jugée « terne » par plusieurs observateurs ont cependant été émaillés des incidents graves et des accrochages sanglants à Kinshasa et dans plusieurs coins du pays, entre les partisans du président sortant Joseph Kabila et de son challenger, et non moins Vice Président Jean-Pierre Bemba. Du coup la tension était montée de plusieurs crans, faisant craindre à tous le pire, surtout avec l'annulation annoncée par la HAM du Débat contradictoire entre les deux candidats, en raison des divergences profondes entre les deux camps sur le mode de son organisation. Là où l'Union pour la Nation (UN) qui soutient Jean-pierre Bemba ne jurait que sur le face à face entre les deux candidats, l'Alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP) de Joseph Kabila avait plutôt opté pour des enregistrements séparés des réponses aux questions des journalistes préalablement sélectionnés et acceptés par les deux candidats.

MONOLOGUES. Résultat aussi, l'échec de ce débat contradictoire prévu par la Loi électorale a été ressenti partout, dans la presse et dans la rue,

comme un coup dur porté contre la transparence et le choix des électeurs. A la place, et pour marquer la fin de la campagne, les deux protagonistes ont organisé chacun un « monologue » devant des journalistes et des médias choisis par eux, alors que la majorité d'autres journalistes de la presse nationale et internationale se faisaient éconduire...

Il est vrai que pour ne pas faire des vagues, la Communauté internationale qui a tout misé sur la tenue de ces élections a fermé les yeux sur plusieurs autres violations flagrantes des lois et des droits de l'homme qui ont marqué le processus électoral : la présence des groupe armés rebelles, la corruption endémique, le pillage et l'exploitation illégale des ressources minières du pays, une armée qui se distingue dans les exactions et meurtres, en étant couvert par une culture dominante d'impunité.

Dans un article rendu public le 24 octobre 2006, l'Organisation américaine de défense des droits de l'homme, Human Right Wach (HRW) s'inquiète de l'après élection au Congo et écrit : « ...On aurait pu tirer les leçons des politiques ayant échoué ailleurs, comme en Afghanistan — un pays avec une histoire similaire d'entreprises criminelles, de conflits envahissants et de seigneurs de guerre — où les donateurs internationaux ont mis en avant les élections comme la réponse à des problèmes complexes et profondément enracinés et ont obtenu à la place des violences renouvelées, des divisions aggravées (tant anciennes que nouvelles) et la légitimation de seigneurs de guerre. Le coût de cette politique transparait dans l'instabilité de l'Afghanistan aujourd'hui. Les élections sont importantes, mais quand elles se déroulent en l'absence de réformes fondamentales elles peuvent aboutir à de nouveaux problèmes. Les échecs

tant des politiciens congolais que des acteurs internationaux laissent à la population des choix peu enviable... ».

LES MÉDIAS EN BALLOTAGE.

A l'initiative de JED, les Organisations professionnelles des médias congolais dont les noms suivent : l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) ; l'Observatoire des médias congolais (OMECC) ; l'Association nationale des Entreprises de l'audiovisuel privé (ANEAP) ; l'Association nationale des Editeurs du Congo (ANECCO) ; l'association des Radios communautaires (ARCO), auxquelles se sont joints le Président de la Haute Autorité des médias (HAM) ainsi que quelques responsables des chaînes privées de télévisions, se sont réunies, mardi 29 août 2006, dans la salle de réunion de l'agence Syfia Internationale à Kinshasa/Ngaliema.

Cette réunion de concertation, sous le thème « Médias et enjeux de l'heure », faisait suite à des incidents graves ayant conduit à des affrontements armés à Kinshasa, du 20 au 22 août 2006, entre des éléments de la garde présidentielle et ceux commis à la garde du Vice président de la république Jean Pierre Bemba, après la proclamation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle.

Pour rappel, à la suite de ces événements sanglants, au moins trois stations de radiotélévision, à savoir Canal Congo Télévision (CCTV), Canal Kin télévision (CKTV), Radio Liberté Kinshasa (RALIK), toutes appartenant à Monsieur Jean Pierre Bemba, ainsi que la Chaîne Molière Télévision, ont été réduites au silence par une coupure méchante de leur signal, au motif non officiel d'avoir contribué à mettre de l'huile sur le feu par la diffusion des émissions et des images incitant à la haine et à la violence.

Les élections sont importantes mais quand elles se déroulent en l'absence de réformes fondamentales, elles peuvent aboutir à des nouveaux problèmes.

(Human rights Watch)

Après avoir fait le constat que les événements sanglants de Kinshasa étaient prévisibles du fait d'une guerre des nerfs qui a longtemps prévalu sur les médias, et d'une trop forte instrumentalisation politique des certains médias privés, et même de la chaîne publique de télévision, la RTNC, les participants ont dénoncé la coupure intempestives, et sans aucun respect de la procédure, du signal des chaînes CCTV, CKTV et Molière TV, et exigé que ce signal soit rétabli sans délai et sans conditions.

Tout en partageant le souci de la Haute Autorité des médias de parvenir à un apaisement social en initiant un Acte d'engagement des médias à respecter la Loi du 22 juin 1996 portant modalités de l'exercice de la liberté de la presse, ainsi que le Code d'éthique et de déontologie du journaliste, les Organisations professionnelle ont néanmoins fustigé le fait que la signature de cet Acte qui engage les médias face à leur Code d'éthique et de déontologie se soit déroulée devant des diplomates membres du comité international d'accompagnement de la transition (CIAT), et non devant la Corporation

des journalistes seule à même de connaître des manquements des professionnels des médias face à leur Code d'honneur.

Concernant la manière dont les médias se comportent ou doivent se comporter en cette période particulièrement sensible, les participants à la concertation, tout en reconnaissant que certains médias ont effectivement quitté la sphère de l'information pour s'investir dans celle de la pure propagande au service d'un parti ou d'un candidat considèrent qu'il serait injuste de rejeter sur les médias la pleine responsabilité de tous les dérapages enregistrés. Les participants ont encouragé leurs confrères qui sont responsables des chaînes appartenant à des hommes politique de résister à toutes les injonctions ou ordres venant des politiques qui ne cadrent pas avec les normes et les principes éthiques et déontologiques de métier d'informer.

Face à des nombreux manquements à l'éthique et à la déontologie constatés dans certains médias,

surtout pendant la période de la campagne électorale, et qui sont le fait soit d'un manque criant de professionnalisme, soit d'une politisation à outrance des journalistes, les participants à la concertation ont déploré la léthargie des structures chargées d'assurer l'autorégulation de la profession, à savoir l'Observatoire des médias (OMEC) ainsi que la Commission de discipline de l'UNPC.

En conséquence, les Organisations professionnelles des médias ont convenu de réactiver et de renforcer l'OMEC et la Commission de discipline, avec l'appui des partenaires traditionnels que sont le GRET et l'Institut Panos Paris, pour qu'ils jouent effectivement leur rôle de « Tribunal des pairs ».

Compte tenu des enjeux de l'heure et de l'urgence de doter la profession de cette autorité morale qui lui fait tant défaut, il a été convenu que cette structure transversale souple devant jouer le rôle de « Tribunal des pairs » accueillerait aussi en son sein quelques professionnels des médias ayant une longue expérience professionnelle et jouissant d'une notoriété certaine dans la profession.

(Footnotes)

¹ L'argent donné au journaliste pour la publication ou non d'une information

² Source : *International Crisis*

³ *Radio France Internationale émettant de Paris*

⁴ *Président de l'ex-Mouvement rebelle RCD/Goma (rassemblement Congolais pour la démocratie) et un des quatre vice-présidents de la République sous la transition issue des Accords de Sun City*

⁵ Médard Muyaya, «A. Ruberwa exige la réorganisation partielle ou totale des élections » in *Le Potentiel* N° 3791 du mardi 1^{er} août 2006.

⁶ www.okapi.net

⁷ Cyrille Kileba, directeur du journal congolais THE POST, interrogé jeudi 03 août 2006 par MOLIERE TV

⁸ Comité International d'Accompagnement de la Transition institué par l'Accord de paix de Pretoria et comprenant entre autres les pays membres du Conseil de sécurité.

⁹ www.monuc.org

¹⁰ *Idem*

¹¹ *Journal La Prospérité* N° 832 du 2 août 2006, p. 3

¹² *Idem*

¹³ A. Vungbo, « Le Canada, le Japon et l'OIF saluent le bon déroulement des élections » in *Le Phare* N° 2893 du 03 août 2006, p. 5

¹⁴ *Idem*

¹⁵ ONG américaine portant le nom de son initiateur, l'ancien président américain Jimmy Carter.

¹⁶ Elyse Odiekila, « La Fondation carter révèle les abus des autorités congolaises », in *La Référence Plus*, N° 3744 du 03 août 2006, p.4

¹⁷ *Idem*

¹⁸ *Ibidem*

¹⁹ *Le Rénosec est une plate forme qui regroupe des ONGS Congolaises du secteur des élections et des droits de l'Homme pour la surveillance des élections en RDC.*

²⁰ Saint Hervé M'Buy, « Le Rénosec invite la CEI au respect du délai établi », in *Uhuru* N° 724 du jeudi 03 août 2006, p. 4

²¹ *Idem*

²² Eyenga Sana, « Les observateurs africains invitent la CEI à garantir la transparence des résultats », in *Le Potentiel* N° 3790 du jeudi 03 juillet 2006 ? P2

²³ Ben-Clet Kankonde Dambu, « Pas de chèque en blanc pour les observateurs internationaux » in *Le Potentiel*, N° 3790 du jeudi 03 août 2006, p.3

²⁴ *Idem*

²⁵ *Union Européenne*

²⁶ *Communiqué de la MOEUE in Le Phare* N°2893 du jeudi 03 août 2006, p. 7

²⁷ In *LE PHARE* n) 2938 du 11 octobre 2006

²⁸ *Loi N° 96/002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse*

²⁹ *Idem*

³⁰ *Ibidem*

³¹ *Mission des Observateurs des Nations Unies au Congo qui*

compte 17 mille hommes de troupes en RDC faisant de cette mission l'une des plus importantes du monde.

³² *Jargon du milieu journalistique congolais pour désigner l'argent remis à un journaliste pour la publication ou non d'une information*

³³ *Association des Radios Communautaires du Congo*

³⁴ *Réseau des Radios et Télévisions Communautaires de l'Est du Congo*

³⁵ *Netherlands Institute for Southern Africa basé à Amsterdam (Hollande)*

³⁶ *Institut Panos Paris basé à Paris avec une représentation à Kinshasa*

³⁷ *Directeur de la Radio Maendeleo et président provincial de l'UNPC (Union Nationale de la presse du Congo)*

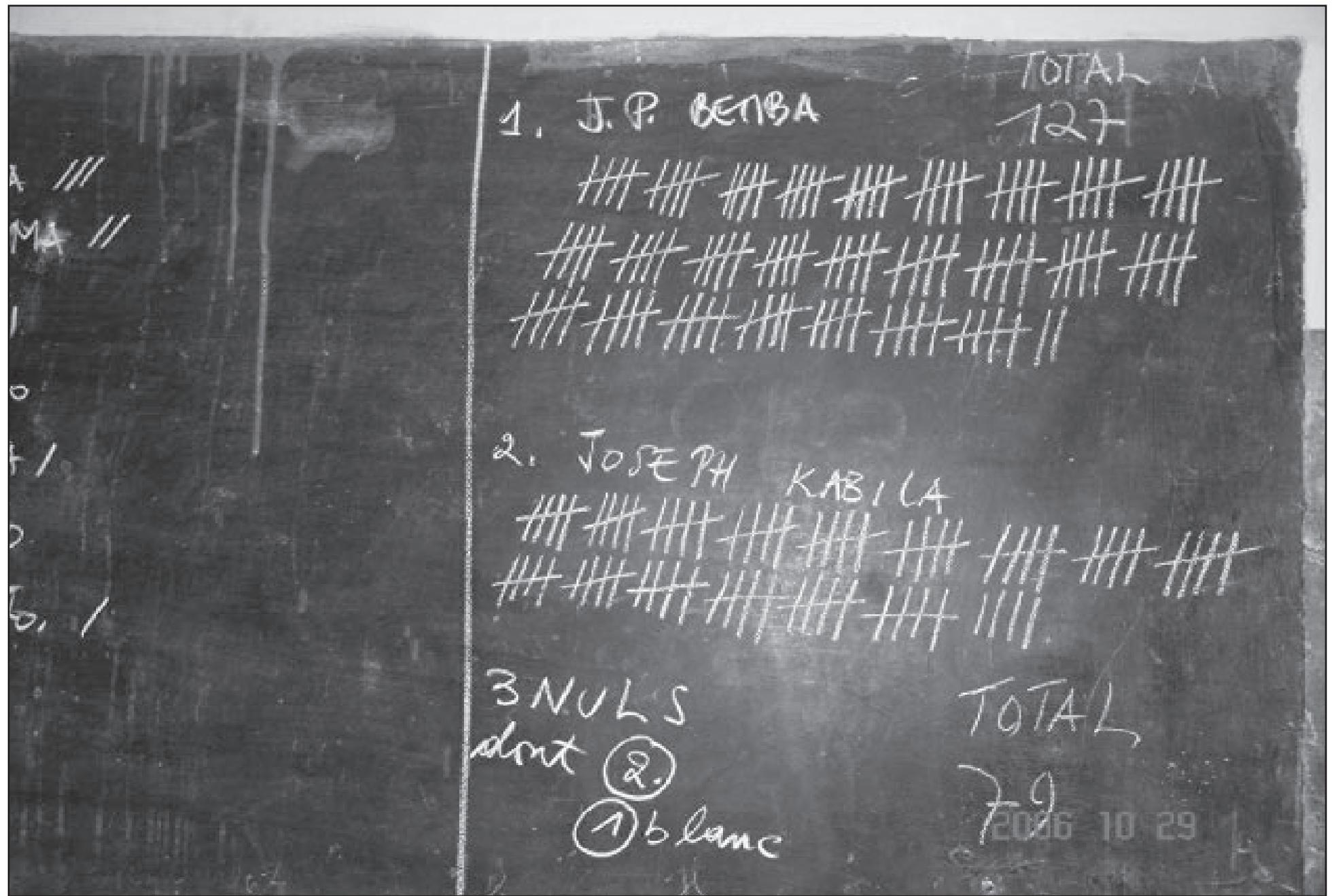
³⁸ *RADIO MAENDELEO, bulletin de liaison N°030/031 de Janvier-Juin 2006, p.18*

³⁹ *A la date de la rédaction de ce rapport*

⁴⁰ *Veronika Hilbert (Monuc) : W. Swing : le pire serait qu'on ait une bonne élection et que rien ne change » in journal LA PROSTERITE n° 892 du vendredi 13 octobre 2006*



Des observateurs de la SADC dans un bureau de vote à Kinshasa, le 29 octobre 2006.



Sur un tableau noir de fortune, un bureau de vote de Kinshasa affiche les résultats du dépouillement de l'élection du 29 octobre 2006.

Copyrights - Novembre 2006
Journaliste en Danger (JED)
374, avenue Colonel Mondjiba
Complexe Utexafrica
Galerie Saint Pierre
Kinshasa/Ngaliema
B.P. 633 Kinshasa 1
République Démocratique du Congo
Tél: + 243 819 929 323 - 999 996 353